

APRC
créée
en 1978

Association Pour une
Retraite Convenable
25 rue Lamartine, B2
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42 W

BULLETIN d'INFORMATION

MAI 2000

Directeur de la Publication : Jean Droillard

Nouv.série n°12*
Prix du numéro:15f

Continuons à avancer...

SOMMAIRE

Editorial... J. Droillard
I. Le point sur le complément de retraite aux ex-diocésains J. Droillard
Où en sommes-nous? p.2 Ce qu'en a dit la Presse. p.4.
II. Du côté des ex-religieuses B. Gaven
Bilan d'une année p.5 Perspectives d'avenir. p.3
III. Du côté des ex-religieux A. Lotodice.
Essai de bilan p.5 Commission Religieux p.6
IV. Vie des Régions pp6-12
APRC Maine et Loire. p.6 APRC Loire-Atlantique. p.7 APRC Yonne. p.8 APRC Midi-Pyrénées p.8 APRC Languedoc-Roussillon p.9 APRC Bourgogne p.10. APRC Rhône p.11 APRC PACA p.11 APRC Alpes Maritimes. p.12
V. Courrier des Lecteurs pp 12-14
VI. Nécrologie p.14
VII Présentation de la CAVIMAC. J. Bassot p.15
VIII. Préparation de l'AG 2000
Rapport moral. J. Droillard p.16-17 Propositions d'orientations. J.D. p.18 Bilan financier au 31 mars 2000. M.O Evolution des adhérents sur les 3 dernières années. M. Odou. pp.20
Quelques chiffres réactualisés p.21
Adhésions-cotisations p.22
Dossier d'inscription à l'A.G. +4 feuilles

Un pas vient d'être fait, une porte s'est entrouverte... C'est un encouragement à continuer.

Le "PAS", c'est la reconnaissance par l'épiscopat que la pension CAVIMAC n'est pas "convenable", puisqu'il vient de mettre six millions sur la table pour les ex-diocésains pensionnés.

La "Porte entrouverte", c'est l'accord de la C.S.M.F. (Conférence des Supérieurs Majeurs de France) de constituer avec l'APRC un groupe de travail pour étudier la situation de certains AMC religieux.

Oh! certes nous ne pouvons pas crier victoire parce que notre objectif initial est loin d'être atteint.

Il reste en particulier le problème des femmes qui, rappelons-le, constituent 60% des AMC. Nous pouvons espérer que les gestes de l'épiscopat et de la CSMF seront contagieux.

Par ailleurs, ces derniers temps, l'APRC vient d'être reconnue comme une organisation

représentative des AMC :

- le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, a en effet demandé à l'APRC de "désigner" deux AMC pour être titulaires et un AMC comme suppléant au Conseil d'Administration de la CAVIMAC. Ce qui a été fait.

- il y a eu aussi le vote des AMC diocésains pensionnés dans le cadre de la procédure employée par le Secrétariat de la Conférence des Evêques et l'Union-Saint-Martin. Les votes exprimés se sont portés en priorité sur deux AMC adhérents de l'APRC et en responsabilité successive dans l'Association, puisqu'il s'agit de l'ancien président et du président actuel.

Ainsi malgré la procédure employée, qui a ignoré l'APRC, le résultat de ce vote manifeste clairement que l'APRC est bien représentative des AMC et habilitée à parler en leur nom.

Nous ne doutons pas que les autorités religieuses en conviennent pour le règlement des problèmes qui demeurent.

J. Droillard.

* Il y a eu 2 n°10 (sept.99 et janv. 2000) et donc pas de n°11.

Pensez à envoyer tout de suite :
- votre cotisation 1999-2000 (si ce n'est déjà fait)
- votre "POUVOIR" pour l'A.G. si vous n'y venez pas.

I- Le point sur le complément de retraite aux ex-diocésains.

Où en sommes-nous?

Le dernier Bulletin a exposé longuement les circonstances dans lesquelles s'est déroulée la première étape de l'attribution de cette allocation-complément de retraite aux AMC diocésains: le texte voté à Lourdes et le courrier-questionnaire du 5 janvier ont été présentés.

Désormais nous connaissons les résultats de l'enquête; ils ont été publiés dans un nouveau courrier venant de l'Union-Saint-Martin daté du 29 février et adressé à tous ceux qui avaient répondu soit 1027 sur 1350. Voici ces résultats:

Pour les 75 ans et plus:

200 ont demandé leur dû.....(64,10%)
34 ont renoncé.....(10,90%)
78 ont souhaité le partage ..(25,00%)
65 n'ont pas répondu.

Pour les 65-75 ans :

127 ont renoncé.....(18,12%)
574 ont souhaité le partage.....(81,88%)
272 n'ont pas répondu.

(les pourcentages sont réalisés à partir du nombre de personnes qui se sont exprimées).

COMMENTAIRE

La majorité des gens consultés ont souhaité bénéficier de l'allocation proposée. Cependant 337 n'ont pas répondu et 161 ont renoncé à demander leur quote-part. Pourquoi?

Inutile d'épiloguer sur des motifs très variés que nous ne connaissons pas bien, mais que nous pouvons soupçonner.

Beaucoup se sont demandé en recevant ce questionnaire d'où venait ce geste attendu de l'épiscopat; le courrier du 5 janvier ne donnait en effet aucune explication là-dessus, en particulier rien n'était dit sur le rôle qu'avait joué l'A.P.R.C. pour faire aboutir cette mesure de versement d'une Allocation-complément de ressources et pourtant, sans l'A.P.R.C., ce geste ne serait jamais advenu.

Le courrier daté du 29 février est adressé à 3 catégories d'AMC diocésains:

- ♦ ceux de plus de 75 ans qui ont demandé l'intégralité de leur dû,
- ♦ ceux de plus de 75 ans qui ont accepté de partager, et les 65-75 ans qui ont demandé leur part.
- ♦ ceux qui ont renoncé à demander leur part.

A cette dernière catégorie, il est proposé quand même de voter! A tous donc, l'Union Saint Martin propose dans ce même courrier, de "voter par correspondance" pour élire les 2 représentants des AMC au sein du groupe chargé de la répartition des fonds comprenant le Secrétariat de la Conférence des Evêques chargé des questions économiques, en partenariat avec l'Union St Martin, et ces 2 AMC à désigner.

Pour ce vote, 22 noms sont alignés en ordre alphabétique: noms et adresses, sans aucune autre explication que le fait que ces noms ont été cités dans les réponses au premier questionnaire.

Les résultats sont maintenant connus, les deux élus sont Jacques BASSOT et Jean DROILLARD.

COMMENTAIRE

Le vote par correspondance confirmé si besoin était, que la Conférence des Evêques et l'Union Saint Martin doutent de la représentativité de l'A.P.R.C. et évitent de la considérer comme un interlocuteur capable de désigner deux personnes pouvant parler au nom de l'ensemble des A.M.C. C'est paradoxal d'ailleurs, puisque l'Episcopat, en la personne du Père DUAL, et de ses collaborateurs, a accepté avant Lourdes 99, de discuter avec l'A.P.R.C., qui réclamait depuis 20 ans ce complément de retraite. C'est d'ailleurs la persévérance de l'APRC qui a abouti à ce résultat, car rien ne se serait passé sans elle. C'est d'autant plus paradoxal que, à la même période, l'APRC a été sollicitée par le Ministère des Affaires Sociales pour désigner les deux représentants des AMC au Conseil d'Administration de la CAVIMAC. Pourquoi l'Episcopat n'a-t-il pas fait pareillement? Par

refus de mimétisme? pour ne pas apparaître à la remorque de l'Etat? Nous n'osons le croire.

Et ce vote par correspondance appelait à un choix sans le minimum d'information requis. Rien n'était dit sur ces personnes: qui étaient-elles? Quelles étaient leurs idées sur la question? Leur avait-on seulement demandé si elles voulaient poser leur candidature? que non!

Les résultats sont là. Sur 1027 votants, 720 se sont exprimés. Les 2 élus ont été "agréés" par l'U.S.M. : sur quels critères autres que le nombre de voix? En tous cas, ce sont bien les 2 qui ont obtenu le plus de voix qui ont été agréés.

Ces résultats confirment bien que l'audience et la crédibilité de l'APRC dépassent le nombre de ses adhérents, par ce qu'elle dit et écrit. En effet les noms des deux élus sont ceux qui ont le plus circulé tant par le Bulletin que par les visites dans les régions.

L'épiscopat ne pourra plus contester la représentativité de l'APRC, habilitée ainsi à parler au nom de tous les AMC

Maintenant les deux élus vont participer au groupe de travail composé du Secrétariat de la Conférence des Evêques et de l'U.S.M. Quel rôle pourront-ils jouer?

En effet la répartition des sommes est désormais déterminée et il n'y aura guère que des cas spécifiques à discuter et à régler... toujours en faveur des bénéficiaires.

Il reste néanmoins nombre de questions à poser :

- ♦- sur le statut et le pouvoir de ce groupe de travail;
- ♦- sur l'intérêt de la présentation des 2 élus aux électeurs;
- ♦- sur la connaissance du dossier, les réactions au questionnaire? par exemple combien ont renvoyé à l'APRC pour la désignation des 2 AMC au groupe de travail?
- ♦- quelle incidence a le versement de ce complément de retraite sur les Allocations complémentaires CAVIMAC et sur les aides de

l'U.S.M. qu'un certain nombre de personnes percevaient auparavant?

♦- sur l'avenir: pour l'an 2001- car les comptes de l'an 2000 sont clos-est-ce que les AMC seront sollicités de nouveau, tant ceux qui ont renoncé que ceux qui n'ont pas répondu?

♦- qu'advient-il de l'allocation pour les 65-75 ans ?

EN CONCLUSION:

Redisons-le encore une fois pour lever toute ambiguïté: OUI, nous considérons le geste des évêques comme une avancée appréciable,

♦- parce qu'ils ont mis 6 millions sur la table,

♦- parce qu'ils ont pris en compte les seuls trimestres de cotisation à la CAMAVIC d'alors, sans les autres ressources ni de la personne, ni du conjoint,

♦- parce qu'ils ont pris le MIG comme référence: c'est ce que réclamait l'APRC depuis longtemps.

C'est ainsi que pour les plus de 75 ans l'APRC atteint son objectif.

MAIS,

nous regrettons que la solution de solidarité entre tous les diocésains de 65 ans et plus que nous avions proposée n'ait pas été retenue.

nous protestons contre le traitement de ce dossier qui s'est fait en voulant ignorer et écarter l'APRC, comme si nous avions eu tort de nous être organisés en association pour parler d'une voix collective.

ENFIN,

nous n'oublions pas que 80% des AMC n'ont rien obtenu à ce jour (AMC religieux et religieuses).

Dès lors, notre action pour TOUS continue.

Jean DROILLARD

Voir page suivante ce qu'en a dit la Presse.

II- Du côté des ex-religieuses.

Bilan d'une année

A l'Assemblée générale de juin 99, nous avons bien noté le désir que les actions menées par les ex-diocésains ne soient pas désolidarisées des démarches faites par les ex-congréganistes. Les uns et les autres avons toujours eu cet aspect des choses

présent à l'esprit. Ex-congréganistes, nous nous présentons toujours en tant que membres de l'A.P.R.C. Et je sais que les ex-diocésains ne cessent de demander le même traitement pour tous les AMC.

● Le 19.09.99, la Commission des femmes prend acte de la position des évêques par rapport aux ex-diocésains (un vote d'une aide - discutable dans ses modalités mais réelle- paraît acquise)

La Commission souhaite qu'une information précise de notre situation soit portée devant les Conférences diocésaines des Supérieures Majeures.

Elle accepte que des rencontres d'information et de soutien soient organisées à la demande des adhérentes et par elles éventuellement. Ainsi des réunions de femmes ont eu lieu à Lyon.

● Au cours des derniers trimestres 99, des Supérieures de Communautés sont interpellées dans les Régions de l'Ouest, du Centre-Est, de Provence-Méditerranée. Les contacts avec les Supérieures diocésaines paraissent peu efficaces - au vu des démarches réalisées.

● En janvier 2000, deux membres de l'APRC et un suppléant sont désignés au Conseil d'Administration de la CAVIMAC. Belle avancée dans ce milieu relativement fermé! Le Conseil d'Administration dans un souci de parité a nommé Jean Droillard et moi-même. J. Bassot est notre suppléant (et reste notre conseiller technique en cas de besoin).

De plus, Jean Droillard est membre du bureau et de la Commission de contrôle, Jacques Bassot est à la Commission des Affaires juridiques et moi-même à la Commission d'attribution des Fonds d'Aide sociale.

A ce jour, pour ma part, je trouve cette présence très intéressante quant au recueil d'informations pour les membres de l'Association et peut-être pour faire avancer certains dossiers. Récemment un des directeurs adjoints me disait combien l'information des adhérents était déficiente !!!

● le 12 mars 2000, la Commission des femmes souhaite que soient

rapidement mises en place les prises de contact avec des membres des Conseils régionaux des Supérieures générales, les conseils diocésains paraissant peu efficaces. Les Supérieures des 9 régions apostoliques ont donc été contactées et ont reçu les dossiers d'information. Nous sollicitons un rendez-vous auprès de chacune d'elles.

Notre but: leur apporter une information suffisante pour qu'elles fassent pression sur la C.S.M. et qu'elles obtiennent:

- soit une étude en commission avant l'A.G. de Lourdes début décembre (A.G. qui rassemblera CSMF et CSM, les 1,2,3,4 décembre à Lourdes)

- soit la mise à l'ordre du jour de cette Assemblée du problème qui nous concerne.

Perspectives d'avenir

● Les difficultés

Nous constatons qu'après 22 ans de pression de l'APRC sur la Tripartite, les Evêques ont concédé une allocation aux ex-diocésains, attestant par là qu'un besoin existait, et qu'un début de solution pouvait exister aussi.

Les Supérieurs Majeurs des religieux paraissent accueillants à la même demande pour les AMC religieux, mais la réponse sera de leur part certainement différente de celle des évêques.

Quant à la CSM, à ce jour, elle refuse d'examiner le problème.

Essayons d'être pragmatiques:

♦ Nous, AMC femmes, avons avec nos supérieures des relations très différentes de celles que nos collègues ex-diocésains ont avec leurs évêques et de celles des ex-religieux avec leurs supérieurs.

♦ les autorités de la Tripartite qui ont toujours été interpellés pour les 3 catégories que nous représentons sont indépendantes les unes par rapport aux autres quant à leurs décisions et quant à l'utilisation de leurs finances. Elles viennent de nous le prouver très concrètement.

Suite p. 5

Ce qu'en dit la Presse

Le journal "LA CROIX" du 7 février 2000 :

Les cultes consolident leur protection sociale

■ **Les caisses
retraites et
maladies du clergé
ont fusionné au
1^{er} janvier dans un
seul organisme :
la Cavimac.**

■ **L'épiscopat
français souhaite
parallèlement régler
le problème des
retraites des prêtres
revenus à l'état laïc**

6 millions de francs pour les anciens ministres du culte

■ Sur près de 12 000 prêtres, religieux et religieuses qui ont quitté leur état clérical ou religieux en France, 6 000 ont atteint aujourd'hui l'âge de la retraite. Jusqu'à présent, la Camavic leur versait une pension au prorata de leurs années passées au service de l'Église. Une somme peu importante, d'autant que, redevenant laïcs, beaucoup se sont mariés et assument les charges d'une famille. Une réforme était donc nécessaire.

La nouvelle loi instaurant la Cavimac (dont ils représentent 11 % des pensionnés) leur a accordé deux sièges au conseil d'administration où ils pourront se faire entendre. Un autre pas a été fait par l'épiscopat qui, lors de son Assemblée plénière en novembre dernier à Lourdes, a voté une allocation supplémentaire de 6 millions de francs (916 000 €) aux anciens ministres du culte. Une solution pour définir les modalités de réversion de cette somme devrait être trouvée prochainement.

Le même événement traité par deux organes de presse...

Chacun peut voir comment la même réalité peut être perçue de manière différente.

Les sources d'information ont-elles la même origine ?

L'insistance sur tel ou tel point ne révèle-t-elle pas une sensibilité différente tant chez les informateurs que chez les journalistes ?

La revue "Les RESEAUX des PARVIS" n°5 - mars 2000 :

UN COMPLÉMENT DE RETRAITE POUR LES ANCIENS MEMBRES DU CLERGÉ ? OUI, MAIS DEUX POIDS, DEUX MESURES !

L'épiscopat et l'APRC¹ s'étaient mis d'accord verbalement le 28 septembre 1999 sur un complément de retraite pour tous les AMC² diocésains pensionnés, dès 65 ans, sans distinction d'âge, calculé au prorata du nombre de trimestres effectués. Mais le vote de l'Assemblée de Lourdes en novembre n'a pas avalisé cet accord. Il a été décidé de réserver cette allocation aux AMC âgés de plus de 75 ans, pour un montant global de six millions de francs en 2000. Dans un questionnaire individuel, il leur est proposé éventuellement de renoncer à cette allocation en faveur des 65-75 ans qui ont souvent encore des charges de famille.

Demander ainsi une solidarité entre AMC est pour le moins surprenant, alors que, dans le même temps, l'Église accepte sans arrière-pensée la solidarité "nationale", par l'intermédiaire de la CAVIMAC³, pour les malades et retraités. Cette nouvelle caisse étant maintenant intégrée au régime général de la Sécurité Sociale, il en résulte un allègement des charges concernant les

pensionnés restant dans l'institution, qui serait de l'ordre de 18 millions...

Par ailleurs le groupe de gestion de ces crédits de complément-retraite doit comprendre deux représentants des AMC agréés par l'Union St-Martin⁴. L'APRC, qui depuis plus de vingt ans revendique une retraite convenable, s'étonne -le mot est faible- de ne pas avoir été sollicitée pour présenter ou désigner ces deux AMC. Le questionnaire susdit se contente de faire appel à candidature. Une fois de plus, on s'adresse au peuple dispersé plutôt qu'à ses organisations -ènième version du "Diviser pour régner" ? Affaire à suivre.

¹ Association pour une retraite convenable
25, rue Lamartine B2 69120 Vaulx en Velin

² Anciens membres du clergé

³ CAVIMAC : nouvelle caisse de Sécurité Sociale du Clergé

⁴ Union St-Martin : caisse de secours du clergé
(dont fait partie la Mutuelle St-Martin)

♦ L'APRC bien qu'elle s'adresse aux 3 autorités de la Tripartite, n'a pas le pouvoir de les amener à parler d'une seule voix et à agir de manière concertée.

● **Les atouts ou les actions en cours ou à venir.**

Au plan religieux

• Dans notre dernier courrier à la CSM nous avons bien précisé que les termes de sa réponse à propos de l'utilisation des réductions de cotisation dont elle bénéficiait :

- aides des religieuses âgées des institutions,
- aides des jeunes communautés des autres continents

ne la dédouane pas de ses obligations à notre endroit.

A ce jour, un élément extérieur pourrait peut-être amener une modification dans le dialogue. Dans ce sens nous adressons un courrier à tous les évêques de France dans lequel nous exposons notre situation, laquelle a bien été générée par les décisions prises autrefois par leurs prédécesseurs.

En voici la teneur :

"Nous, femmes, avons mis des années de notre vie au service de l'Eglise au sein des Communautés religieuses, souvent sans statut de salariées. Et pourtant nous avons occupé des postes de travail qui, dans la vie civile donnent droit à un salaire : enseignantes, hospitalières, éducatrices, agent d'entretien, agent de pastorale, que ce soit dans les communautés, dans les paroisses, en France ou en mission.

Si aujourd'hui, nous avons pris un autre chemin, nous ressentons douloureusement que l'Eglise représentée par les autorités épiscopales ne sait pas reconnaître notre participation à sa mission.

Le choix de l'épiscopat en 1950, (la loi Viatte) a eu pour conséquence de soustraire non seulement les ministres du Culte à la loi de protection sociale pour le motif que "l'exercice du ministère du culte n'est pas considéré comme une activité professionnelle au regard de la législation sociale" mais aussi les congréganistes, hommes et femmes.

La création par la suite de divers organismes, Mutuelle-St-Martin, EMI, puis CAMAVIC, est en lien direct avec ce choix de l'épiscopat.

Vous comprenez pourquoi nous trouvons profondément injuste aujourd'hui que l'Eglise ne cherche pas à prendre en compte globalement la situation des AMC mais opte, au contraire pour une disparité dans les réponses qui leur sont faites. De la sorte elle les abandonne à des solutions inégales et injustes. Alors que la Conférence épiscopale vient de voter un crédit destiné au versement d'une allocation-complément de ressources pour les AMC diocésains, les AMC religieux et religieuses sont acculés à demander des miettes auprès de leurs instances nationales.

Est-ce normal que l'Eglise se désaisisse de sa responsabilité collective de cette manière alors

que les choix qui ont été faits en 1950 nous privent aujourd'hui des garanties d'une retraite convenable?

Paris, le 10 avril 2000.

Au plan civil :

Parallèlement à ceci, nous avons contacté le secrétariat aux "Droits de la Femme" pour demander un rendez-vous à Madame Brouard-Duval afin de lui exposer notre problème. Son influence peut être importante du moins nous l'espérons.

Toujours dans le même ordre d'idée, notre Président a écrit à Madame Aubry afin de reposer le problème très précisément.

Peut-être ces démarches feront-elles avancer notre problème.

Dans les jours à venir je pense réécrire à la CSM pour redemander où en est la proposition d'information des religieuses quittant les congrégations ou institutions. Je renouvellerai ma demande de rencontre entre CSM et APRC.

A bientôt ... A l'A.G. du 25 juin.

Bertie Gaven.

II- Du côté des ex-religieux.

Essai de bilan.

A part quelques essais infructueux, c'est l'Assemblée générale de 1998, à Lyon, qui a permis aux AMC religieux de se retrouver en tant que tels et de réfléchir sur une action spécifique à leur groupe. Le départ efficace a été donné à l'A.G. 1999 : nomination d'un administrateur au Bureau de l'APRC pour coordonner un petit groupe de réflexion et d'action. Le but était de rencontrer les Responsables religieux et de les inciter à s'engager pour "une retraite convenable" de leurs anciens membres, au *prorata temporis* et basée, si possible comme pour les diocésains, sur le minimum interdiocésain garanti (M.I.G.)

■ Depuis plus d'une année, les AMC d'une Congrégation avaient déjà engagé ce processus : recherche systématique des anciens collègues AMC, chiffrage du complément de pension demandé, rencontre et discussions avec les Supérieurs Majeurs. Il a servi de modèle et de moteur pour d'autres familles

religieuses qui ont commencé aussi ces actions.

■ Le Président et le Coordinateur Religieux ont rencontré le Secrétaire de la CSMF (conférence des Supérieurs Majeurs de France), renouant ainsi des contacts, infructueux jusque-là avec cette instance. Ce nouveau contact, par contre, a été positif dans la volonté de dialogue. Sans minimiser pourtant les difficultés d'une solution à nos projets!

■ Plusieurs réunions d'AMC religieux ont eu lieu : à Marseille en octobre 99; à Paris le 27 novembre, lors de rencontres locales, des religieux se sont retrouvés aussi; (la neige, en novembre, a noyé une réunion à Lyon!). Ces réunions, les nombreux courriers et conversations téléphoniques entre nous, ont permis de structurer notre groupe et de le faire grandir. Car l'un des objectifs, qui est toujours valable d'ailleurs, est de rencontrer nos anciens collègues et de faire grandir le nombre des adhésions à l'APRC, pour être encore plus représentatifs et efficaces.

Entre-temps, la décision des Evêques à Lourdes, de donner un complément de pension aux AMC diocésains, est tombée. Laisant les AMC religieuses et religieux... provisoirement sur la touche! Si nous ne voulions pas que ce provisoire soit définitif, il fallait passer à la vitesse supérieure. D'où:

■ L'article du dernier Bulletin de janvier 2000 "Du côté des ex-religieux" qui devient un peu la charte de notre groupe, résumant ainsi tout ce qui a été pensé et fait jusque là, et posant des objectifs spécifiques comme la création de :

■ la Commission Religieux de l'APRC, réunie pour la première fois, à Paris, le 12 mars (cf. le compte-rendu de cette réunion importante dans ce Bulletin).

■ La rencontre du Président et du Coordinateur religieux, le vendredi 7 avril dernier avec le Frère Eric de Clermont-Tonnerre, président de la C.S.M.F.. Rencontre dont les incidences et la problématique nouvelles vont orienter systématiquement nos réflexions et actions à venir. En plus d'une volonté d'accueil et de dialogue

chaleureux, il a été convenu la création d'une équipe paritaire de six membres, trois de la CSMF, trois de l'APRC, pour étudier des solutions nouvelles possibles, réalistes, réalisables et acceptables pour nous et pour les Instituts et Congrégations religieuses. La première réunion de ce groupe de travail aura lieu en juin, avant l'Assemblée Générale. Celle-ci devra donc intégrer ces nouvelles données dans ses Objectifs 2000...

15 avril 2000,
Albert LOIODICE.

Actualités. Commission Religieux

Le dimanche 12 mars 2000, à Paris, s'est réunie, pour la première fois, la Commission Religieux de l'APRC créée depuis peu. Son but: 1- faire entendre la voix spécifique des AMC religieux et congréganistes, occultée de fait par les voix des diocésains (les plus nombreux à l'APRC) et des religieuses (beaucoup mieux organisées, depuis plusieurs années). 2- faire aboutir des solutions identiques ou similaires (en particulier, pour l'obtention du complément de pension retraite votée à Lourdes pour les AMC diocésains), dans la ligne de la revendication et des buts de l'APRC pour tous les AMC.

Etaient présents :

Jean DROILLARD,
Gérard POUCHAIN,
40 square Colonel-Rémy 35700 RENNES
Marcel CHOCHOIS,
11 r. Edgard Quinet, 01000 BOURG-EN-B.
André MEYRANX, le Moulin Paradis
St Roch, bâtM1, 13500 MARTIGUES
Yves GRELET,
124 rue Jean Jaurès 95870 BEZONS
Jean-François MOINE,
32 rue de Flandres, 25000 BESANCON
Jean-Louis BILLON,
28 Les Amouries, 31400 MONTGISCARD
Albert LOIODICE 23 Pl. de la
Pommeraye, 13011 MARSEILLE.

La plupart d'entre nous n'avait pas une longue expérience de responsabilité au sein de l'APRC. Aussi Jean Droillard a exposé, dans les grandes lignes, l'historique des actions de l'APRC depuis le début et les enjeux actuels, en ce qui concerne surtout l'allocation retraite de la C.E.F. (Conférence des

Evêques de France) et les problèmes soulevés par la répartition inégale entre les ayants-droits diocésains de 65 ans et plus.

Auparavant, chacun s'est présenté, disant ce qui l'a amené là, ses motivations pour cette responsabilité et les actions déjà engagées dans sa région ou dans son ancienne famille religieuse. Et ces actions sont souvent conséquentes et significatives.

Sont reformulés ensuite les engagements nécessaires pour que les AMC religieux arrivent, comme les diocésains, à une solution:

- 1.- retrouver nos anciens collègues de Congrégation ou Institut; continuer à faire grandir le nombre des adhérents APRC afin d'être encore plus représentatifs.
- 2.- continuer à rencontrer les Responsables de Région C.S.M.F., et aussi les Responsables nationaux, pour se faire connaître comme interlocuteurs et acteurs privilégiés des revendications de l'APRC.

Les résultats positifs de cette réunion

- 1.- Au sein de l'APRC, reconnaissance plus effective des AMC religieux (cf. ci-dessus), de leur diversité, de la diversité des situations d'origine et des possibilités d'actions spécifiques.
- 2.- Le partage des expériences et des motivations affermit chacun dans ses convictions et son engagement: on n'est pas seul, c'est une tâche commune... C'est donner corps à ce qui ne pourrait être qu'une formule: vivre la solidarité. Il faudra en reparler.
- 3.- Certains des participants l'ont expérimenté: la rencontre à la base des Responsables religieux nous oblige à connaître le dossier, pour parler en connaissance de cause, pour être convaincus et convaincants. Il faut continuer dans ce sens. La solution de facilité serait d'attendre le résultat "par le haut"... On est militant, si on se forme, si on sait parler et agir... à la base.
- 4.- Les membres de la Commission, malgré leur répartition géographique, n'ont pas une responsabilité strictement locale mais collégiale. Cependant, leurs adresses

ci-dessus pourront faciliter échanges ou rencontres. Les Correspondants locaux, en les aidant, pourront les faire participer, en tant que membres responsables de la Commission Religieux, aux actions locales et régionales de l'APRC.

5.- Enfin, il est grandement souhaitable que nombre d'AMC religieux participent à l'Assemblée générale du 25 juin à Paris. Un temps nous sera imparti pour nous réunir en tant que groupe. Dans l'impossibilité de venir, on ne trouvera pas incorrect que les AMC religieux donnent leurs pouvoirs aux membres de la Commission Religieux!

Albert LOIODICE.

IV- Vie des Régions

APRC Maine & Loire

Merci à Bernard Clémot qui nous reçoit à Montreuil-Juigné. Il participe à notre réunion au nom de l'APSECC 49.

70 convocations - 30 réponses, soit 19 présents et 11 excusés.

Ordre du jour:

□ Les ex-diocésains.

Information:

Lecture a été faite de la décision de la Conférence des Evêques de France en Assemblée plénière à Lourdes le 8 novembre 1999.

Réflexions:

* cette décision épiscopale ne satisfait que 365 ex-diocésains, soit le 1/4 des ex-diocésains (1328) et surtout elle laisse sur la touche les ex-religieux et religieuses, soit 80% des AMC. Il y a 7.000 AMC pensionnés CAVIMAC.

* une fois de plus on constate une contradiction. Les évêques considèrent les prêtres de plus de 65 ans comme "retraités" pour toucher une pension de retraite CAMAVIC, mais ne les considèrent pas comme "retraité" dans le travail fourni.

* autre contradiction: les AMC sont "traités" comme les plus de 75 ans restés, mais ils ne le sont pas avant cet âge.

* La position adoptée à l'A.G. depuis deux ans, à savoir accepter un complément séparément des évêques et des congrégations religieuses, a-t-elle été bonne? Vu le résultat on peut en douter!

♦ Mais comment faire autrement? alors que cela fait plus de 20 ans qu'on échoue en misant sur une négociation groupée avec la Tripartite et que l'on sait qu'en matière d'argent, les 3 autorités sont strictement indépendantes et que, canoniquement, les prêtres, les religieux et les religieuses n'ont pas le même statut vis-à-vis de l'argent. La question reste posée.

Décisions:

1) Dénoncer fermement cette décision épiscopale en envoyant une lettre à l'évêque d'Angers Mgr Orchamp (qui ne nous jamais reçus), lettre ouverte envoyée à tous les membres du Conseil presbytéral et, pour information, au Conseil des Supérieures Majeures de l'Anjou. (Voir plus loin)

2) Informer les membres de l'APSECC 49 le jour de leur A.G. en février 2000 où nous sommes invités.

□ Les ex-religieuses.

Information:

♦ Autour de Bertie Gaven, peu à peu se mettent en place des groupes d'ex-religieuses pour aller rencontrer les Conseils diocésains des Supérieures Majeures, avec un dossier comprenant lettres, présentation de la plaquette " Les femmes prennent la parole" et argumentaire. Le but est d'exposer la demande d'un complément de retraite Camavic et d'évoquer les conditions de sortie des ex (contrat, dot, etc...)

♦ Il y a eu rencontre entre l'APRC et la Conférence des Supérieures Majeures (CSM) le 7 juin 99. il y a écoute, mais sommes-nous "entendus" ?

Réflexions:

♦ difficulté pour un ex-religieuse de rencontrer ses anciennes supérieures.

♦ difficulté pour rencontrer les ex-religieuses connues auparavant, à cause du changement de noms, de nouvelles adresses. Et surtout, c'est s'immiscer dans la vie privée des personnes...

♦ cependant que de cas douloureux! problèmes psychologiques, financiers, professionnels, familiaux, etc...

♦ et puis il y a des ex-religieuses qui ont de quoi vivre et qui ne se manifestent guère par solidarité.

Actions:

1) Etudier le "dossier" pour voir s'il est opportun de rencontrer les Conseil des Supérieures Majeures de l'Anjou, sis à la Pommeraye, 38 rue de la Loire, 49620.

2) Contacter Laurent LE GUEN, 4 chemin de Brègues, 33610 Cestas (tél. 05 56 78 29 33) pour toute affaire concernant retraite ou chômage ou Bertie GAVEN, 115 rue de Chalet, 30000 NIMES (tél. 04 66 28 18 01) pour toute affaire concernant les relations avec les Congrégations religieuses.

□ Le point sur le "Politique"

Information:

♦ La CAMAVIC devient CAVIMAC.

♦ pour tous les ex, partis avant 1998, rien n'est changé quant au montant de retraite, seule la mensualisation a été obtenue.

♦ Désormais les AMC sont représentés au Conseil d'Administration de la nouvelle CAVIMAC par deux AMC choisis par l'APRC (J.Droillard et Bertie Gaven).

♦ Le Ministère est régulièrement en contact avec l'APRC. Tout le monde reconnaît la modicité de la pension mais tout le monde s'en accommode. Tant qu'il n'y aura pas volonté de l'épiscopat de cotiser plus, il n'y aura pas d'augmentation des prestations.

Réflexions:

♦ On constate une fois de plus que le régime de Protection Sociale des Clercs est un régime voulu par l'Episcopat, "cousu main", régime spécial qui pénalise au plus haut point les "partis".

♦ manque de rapport de force pour "dénoncer" ces anomalies vis-à-vis de l'opinion publique.

Conclusion : deux heures de travail fructueux et de rencontre amicale.

Jean-Michel Chevalier-
Michel Girard- Yves Leray

En janvier 2000, comme il avait été décidé à notre réunion de décembre, nous avons envoyé 3 lettres :

♦ l'une à l'Evêque d'Angers pour lui exprimer notre insatisfaction de la décision des évêques à Lourdes, cette décision ne réglant que 358 cas sur 10.000! Nous lui renouvelons notre volonté de le rencontrer en cette année "jubilaire", année de Paix

et de Fraternité pour l'Eglise (!). A ce jour nous n'avons toujours pas de réponse. Il est vrai qu'entre-temps cet évêque est parti en retraite (il a atteint ses 75 ans et peut se retirer). En avril, un nouvel évêque va arriver et nous lui écrivons, bien sûr, rapidement.

♦ Une autre, aux 50 membres du Conseil presbytéral du diocèse d'Angers pour les mettre au courant de la situation des AMC. Plusieurs réponses téléphoniques, deux lettres et la promesse de mettre notre problème à l'ordre du jour du prochain Conseil presbytéral

♦ Enfin une dernière au Conseil des Supérieures Majeures de l'Anjou. Aucune réponse.

En février 2000, 3 d'entre nous (2 ex-prêtres et une ex-religieuse) ont été invités à l'A.G. de l'APSECC locale. Nous avons été très bien accueillis et nous avons eu plus que la parole puisque nous avons été amenés souvent à les informer sur ce qu'était la protection Sociale en France, la nouvelle mise en place de la CAVIMAC, la position épiscopale de Lourdes, etc... Nous avons pu présenter l'APRC, son action, ses interrogations. Rencontre très fructueuse où prêtres et religieuses "restés" et "ex" ont pu échanger dans le respect de leurs engagements respectifs, A renouveler.

APRC Loire-Atlantique

Réunion du 5 février 2000

20 présents. 8 excusés.

Après lecture des orientations du C.A. national, nous "re-visitons" la situation de l'APRC aujourd'hui.

♦ réflexions des participants

♦ précisions de J. Droillard sur les actions nationales

♦ courrier de quelques absents.

Voici les précisions que nous faisons remonter au national pour appuyer nos actions :

Après 20 ans de luttes difficiles, une brèche financière

se fait dans les relations entre les évêques et les ex-diocésains : une allocation complémentaire de retraite: six millions au total.

♦ indexée sur le M.I.G.

- ♦ gérée par un même organisme
- ♦ indépendante des autres ressources
- ♦ calculée au prorata des trimestres validés CAVIMAC, à partir de 75 ans, à partager éventuellement avec les "65 ans"

Cette brèche est une base de travail si on prend le temps de l'analyser et d'établir un rapport de force pour poursuivre la lutte et obtenir :

- ♦ une solution globale pour tous: ex-prêtres, religieux et religieuses.
- ♦ un complément de retraite à 65 ans, non pas selon une somme globale décidée par les évêques, mais selon un différentiel indexée sur le M.I.G. au prorata du temps passé.

L'APRC alerte le C.A.

- ♦ sur la nécessité de réfléchir à de nouveaux types d'actions; se faire entendre par d'autres moyens que la "loi",
- ♦ sur notre volonté de dénoncer l'attitude hypocrite des évêques dans les dernières propositions et les difficultés de la collaboration aux mesures actuelles,
- ♦ sur la proposition de médiatiser davantage la situation et pas seulement au niveau 44
- ♦ sur le risque que les réponses à l'Union Saint Martin soient exploitées au profit des évêques et donc la nécessité de prendre les mesures en conséquence avec l'assurance de notre soutien pour toutes les actions entreprises.

Pour cela nous avons besoin :

- ♦ de connaître les résultats du questionnaire envoyé par la CAVIMAC aux ex-diocésains de 65 ans et plus.
- ♦ de savoir comment les 6 millions vont être distribués
- ♦ d'informer les politiques sur l'incapacité de l'Eglise à résoudre le problème et de s'inscrire dans un groupe de réflexion mis en place par le gouvernement sur les problèmes liés à la retraite,
- ♦ d'informer plus largement par les journaux : Yves et Armel s'en occupent.
- ♦ d'écrire à l'Evêque, pour lui demander si ce qui a été voté à Lourdes ne lui pose pas de questions.

Précisions de fin de réunion :

La CDSM : la rencontre a été reportée pour constituer un dossier consistant, en vue de la rencontre nationale des religieuses en décembre 2000.

La CSMF (ex-religieux): Louis-Marie a contacté les ex-religieux du département pour les inciter à participer et à manifester leur intérêt malgré le temps qui passe.

L'APSECC: à leur dernière Assemblée, l'APSECC s'est élevée contre la décision des évêques d'un complément à 75 ans. Leurs instances ne sont pas indifférentes à cette question d'où la nécessité de relancer la réflexion, voire une action avec eux.

Les politiques : Georges Roulland nous écrit qu'il en a soufflé un mot à Marie-Françoise Clergeau lors d'une rencontre dans son quartier.

Le fichier des adhérents reste confidentiel.

**Prochaine rencontre samedi 13
mai à 14h.30 Salle St Pierre à
Rezé, Bd le Corbusier, au pied de
la Tour.**

*La coordination réunie le 21 février
2000.*

*G. Paringaux, Y. Girard, A. Legeay, L.M.
Léty.*

APRC Yonne

Démarche auprès de l'évêque de Sens-Auxerre

Michel Garneret et moi-même avons, à notre demande, été reçus le jeudi 10 février 2000, par Georges GILSON, archevêque de Sens-Auxerre.

Nous lui avons signalé que si nous reconnaissons que la déclaration de Lourdes est une avancée, elle ne nous satisfait ni sur le fond, ni sur la forme.

Il nous apparaît que nous avons eu une écoute attentive de la part d'un évêque qui nous a dit avoir voté la déclaration des évêques à l'assemblée de Lourdes en faisant confiance aux personnes en charge du dossier qu'ils le leur présentaient... mais sans être au courant du fond de ce dossier. Il nous a dit être satisfait des informations que nous lui apportions.

Il a enregistré que nous demandions une renégociation de l'ensemble du dossier avec la prise en compte des

65 à 75 ans, en tenant compte des droits acquis, sans être enfermé dans une enveloppe forfaitaire. Comme il relevait qu'il ne fallait pas faire d'angélisme et tenir compte des réalités financières, nous lui avons signalé que pour le diocèse de Dijon nous avons conduit une étude portant sur 36 AMC et faisant apparaître le coût réel de l'opération. Il est intéressé par cette étude que nous lui ferons parvenir.

Il a noté que la solidarité nationale jouait, ce qui sous-tend que la solidarité doit jouer à l'interne.

Concernant la prise en compte de l'APRC, il a convenu que l'APRC devait être associée à la gestion de ces fonds comme une association représentative parmi d'autres... en reconnaissant qu'il n'y en avait pas d'autres.

Face à une situation de détresse d'un AMC de l'Yonne que nous lui avons signalée, il a réagi immédiatement dans le registre d'une démarche de charité: "Si nous pouvons faire quelque chose, dites-le nous". Ce n'est pas la démarche de solidarité et de justice que nous souhaitons mais c'est néanmoins la manifestation de prendre en compte la situation dans l'urgence.

Michel Millet

APRC Midi-Pyrénées

Nous étions 23 pour la rencontre du 12 février, surpris de nous retrouver aussi nombreux. Il y avait des visages nouveaux, ce qui est réconfortant. Parmi les présents un membre de l'APSECC venu en ami et non pas ès-qualité. Sa présence a été cependant précieuse.

◆ Nous avons repris la chronologie des événements au cours du 2ème semestre de 99, réexaminé les orientations du conseil d'administration. La décision des évêques engendre l'amertume, pas le renoncement. Qui peut prédire quelles seront les conséquences d'une décision aussi mal ficelée? Elle risque d'engendrer des difficultés de gestion telles qu'il faudra peut-être la reconsidérer! Par ailleurs nous ne pouvons que tirer bénéfice de la présence de deux membres de l'association au conseil d'administration de la CAVIMAC. Plus largement, l'intégration de la CAVIMAC au régime général même

sous un statut particulier aura sans doute des conséquences favorables en raison de l'alignement nécessaire sur des dispositions de portée générale.

Nous avons pris connaissance des courriers que les copains concernés ont envoyé à l'Union Saint Martin en réponse au questionnaire. La lettre, envoyée rapidement par le bureau aux correspondants, pour faire connaître sa position, a été particulièrement appréciée.

◆ Mais parmi nous, il n'y a pas que des ex-diocésains. Jean Louis Billon rend compte des efforts actuels, faits par les anciens religieux pour retrouver les anciens confrères "partis", leur faire connaître l'existence de l'APRC. Jean-Louis est engagé par ailleurs dans le projet de créer une véritable commission des religieux au sein de l'association. Ceci est d'autant plus important que les responsables de certaines congrégations envisageraient la mise en oeuvre d'un minimum garanti pour leurs anciens confrères. Il est capital dans ces conditions que l'information circule.

◆ Edith fit part des difficultés à rassembler les anciennes religieuses de la région. Heureusement, pour lui remonter le moral, "s'il en était besoin" une nouvelle est là, Bernadette. Avec Madeleine, elles devraient constituer un "noyau dur" qui pourrait prochainement établir le contact avec les supérieures majeures de la région.

◆ Des associés de la région ont obtenu des décisions favorables de la part de l'Union Saint Martin (dans le cadre de l'aide aux "anciens membres des congrégations" (encore des AMC) ou de l'ASSEDIC (ACo)). Ces informations sont importantes à partager, mais aussi les démarches nécessaires pour les obtenir, les conditions d'octroi, etc... Les succès des uns préparent ceux des autres.

◆ Nous convenons d'écrire à la rédaction de "La Croix", pour exprimer notre désaccord sur la pavé concernant la décision des évêques à Lourdes. Il est partiel et donc partial. Il n'y est pas précisé que ce complément de ressources ne concerne que les "ex" de 75 ans et plus. A ceux qui le souhaitent est remise une copie. Ceux qui le désirent écriront

un texte ayant un caractère personnel, afin d'augmenter les chances qu'il soit retenu pour le courrier des lecteurs.

◆ Des contacts sont pris, des adresses sont notées pour une aide éventuelle. Il est convenu de poursuivre notre quête des anciens en étant conscients que certains ont définitivement "tourné la page" et ne veulent pas revenir sur le passé quitte à y perdre quelques ressources. D'autres ont parfaitement réussi leur reconversion, la retraite ne pose pas ou ne posera pas de problème. Seule la solidarité pourrait motiver leur adhésion.

Il est entendu aussi que nous gardons contact avec les évêques que nous avons rencontrés ou ceux auxquels nous avons écrit (Ajaccio, Carcassonne, Montauban). Ceci peut être important à plus d'un titre.

Jean Viguié

APRC Languedoc-Roussillon

Les AMC du Languedoc-Roussillon et de quelques-uns des départements voisins se sont réunis le samedi 18 décembre 1999 à Montpellier, journée animée par Jean-Pierre Brouat et Bertie Gaven.

Sur les 92 invitations envoyées aux AMC adhérents de l'APRC ou aux AMC connus, 20 étaient présents dont deux conjoints non AMC (13 hommes et 7 femmes). 34 AMC se sont excusés. Département de résidence des présents : 9 Hérault, 6 Gard, 2 Ardèche, 2 Vaucluse, 1 Pyrénées orientales.

J.P. Brouat ouvre la séance par quelques mots de bienvenue et quelques consignes sur le déroulement de la réunion. La composition de l'assemblée suscite trois remarques :

◆ l'inversion du rapport du nombre des hommes et des femmes: le tiers des présents sont des femmes, alors qu'il y a trois ou quatre fois plus de femmes AMC que d'hommes AMC.

◆ la difficulté de joindre les anciens AMC (notamment les ex-diocésains de l'Hérault) quand on ne dispose pour toute information que leur diocèse ou leur congrégation d'origine (où habitent-ils aujourd'hui?)

◆ enfin un turn over important: de nouvelles figures apparaissent alors que d'anciens membres adhérents ne donnent plus signe de vie (décédés dans quelques cas, ayant résolu leur problème de retraite dans d'autres...)

On procède ensuite à un tour de table au cours duquel chacun fait part de sa situation personnelle eu égard à son parcours, à sa situation par rapport à sa retraite, notamment par rapport à la CAMAVIC: temps passé dans l'institution, trimestres validés, problèmes rencontrés, etc...

André Trébuchon conclut ce tour de table en rappelant quelques principes importants : faire valider sa reconstitution de carrière auprès des autres régimes avant de solliciter la CAMAVIC, faire valoir tous ses droits et en cas de nécessité, solliciter des aides complémentaires. Pour se renseigner:

Le Guide pratique de l'APRC, dit "Le guide vert" (15 fiches synthétiques qui disent l'essentiel)

"La retraite du clergé" un livre de Jacques Bassot, ancien président de l'APRC, aux éditions de l'Atelier.

"Fiches techniques" éditées par l'APSECC, 2 rue de Sevran- 93600 AULNAY-sous-BOIS..

Après le repas dans une cafétéria voisine, la réunion reprend par un compte-rendu de J.P. Brouat et de Bertie Gaven (commenté par André Trébuchon) sur les récents développements de la situation: les décisions de l'assemblée annuelle des Evêques réunis à Lourdes au début du mois de novembre et les réactions du Conseil d'Administration de l'APRC. L'assemblée des évêques à Lourdes a fait quelques propositions en faveur des AMC ex-diocésains à savoir l'octroi d'un complément de ressources attribué à partir de 75 ans, au prorata des trimestres validés par la CAMAVIC. Le Conseil d'administration de l'APRC, tout en reconnaissant que le statut des AMC commence à être pris en compte par les évêques, et en approuvant les orientations générales, ne se satisfait pas de l'âge retenu et décide de poursuivre les discussions.

La décision du Conseil d'Etat d'attribuer deux sièges aux AMC au Conseil d'Administration de la CAVIMAC équivaut à un début de reconnaissance officielle des AMC et

de l'APRC puisque ces représentants AMC sont désignés par l'APRC.

Bertie Gaven rend compte de ses interventions auprès de la Conférence des Supérieures Majeures. Il s'avère très difficile d'avoir un interlocuteur unique et il semble que les situations soient traitées de façon fort diverse, depuis la congrégation bretonne qui a refusé d'adhérer à la CAMAVIC pour s'inscrire au Régime général de la Sécurité Sociale, jusqu'aux Instituts qui mettent pratiquement leurs anciennes soeurs à la rue, voire "sur le trottoir". Il est clair aussi que parfois, et peut-être plus souvent qu'on ne croit, la crainte de se retrouver hors du couvent sans ressources retient les soeurs de faire le saut que leur conscience leur inspirerait. La prochaine réunion du Conseil (bisannuel) des Supérieures Majeures aura lieu à l'automne 2000. Il est recommandé à ceux qui le peuvent d'intervenir auprès des Supérieures qu'ils connaissent pour les alerter sur le problème et les documenter en vue de cette réunion.

Quelques décisions sont prises : maintenir ou prendre contact avec les évêques des diocèses de la région lorsque cela paraît possible et souhaitable, constituer une commission éthique autour de Max Brun et d'Albert Malignon, commission sur les droits de l'Homme et l'Eglise, en vue de dégager les arguments sur lesquels sont fondées nos revendications.

Enfin quelques desiderata sont exprimés par les participants pour une prise en compte par le C.A. : constituer un dossier de presse à destination des journalistes, informer les pouvoirs publics de la manière dont les évêques et les congrégations ont utilisé la réduction des cotisations sociales sans assumer la totalité de leur propre responsabilité d'anciens employeurs vis-à-vis des AMC, prévoir la réversion du Complément de ressources, mener une campagne d'adhésions de membres associés.

Jacques Pernot.

APRC Bourgogne

Compte-rendu de la réunion du 18 mars : 8 étaient présents, 10 avaient envoyé des suggestions par écrit ou par téléphone.

◆ *Compte-rendu de la rencontre avec Mgr Gilson (Sens-Auxerre).*

Lire supra.

◆ *Compte-rendu du C.A. de l'APRC Bourgogne du 11 mars.*

Réflexions-Propositions. Nous nous sommes posés une question : Mgr DUVAL avait donné oralement son accord, en septembre, pour un complément de ressources aux AMC de plus de 65 ans. A Lourdes, ce n'est pas cela qui a été voté. Que s'est-il passé?

Et maintenant ?

◆ Les sommes versées par l'Union Saint Martin seront-elles revalorisées chaque année?

◆ Le complément diocésain sera-t-il versé à nos veuves?

◆ Mardi 14 avril, Jean Droillard rencontre M. Terrasse (parlementaire chargé du dossier des retraites du clergé).

◆ **Continuer à adhérer, faire des adhésions nouvelles et faire adhérer des membres associés** (amis favorables à notre effort qui n'ont jamais été AMC)

◆ Les Supérieurs religieux auraient-ils accepté un complément pour les A.M.C. religieux. Qu'en est-il?

◆ **Les médias de la région vont recevoir le courrier suivant :**

"Le 20 mai 99, l'APRC de Bourgogne qui regroupe les prêtres, religieux et religieuses qui ont choisi de revenir à la vie civile, ont fait une conférence de presse. La situation qui est réservée à ces anciens permanents de l'église catholique a été présentée au public :

A 65 ans, ils perçoivent de la caisse des cultes, au prorata de leur temps de service, une retraite sur la base de 2.000f. mensuels pour 150 trimestres de service. Les prêtres qui sont restés jusqu'au bout dans leur diocèse, perçoivent en plus, de la part de l'évêché, un complément de ressources. Cela représente plus du double de leur retraite. Jusqu'ici, ce complément était refusé aux prêtres qui ne sont pas restés jusqu'au bout, au prorata de leur temps d'activité.

Pendant 22 ans, ces prêtres ont alerté les évêques. Enfin, en novembre 99, les évêques ont reconnu que les "anciens ministres du culte" avaient le droit de percevoir ce complément, proportionnellement à

leur temps de service d'église... à 75 ans... (l'espérance de vie des hommes est de 74,6 ans).

De 65 à 75 ans, ils ne percevront pas de complément, sauf si leurs collègues, anciens prêtres de plus de 75 ans leur abandonnent une part de ce qui leur est versé par les évêques et s'ils en font la demande. La question demeure : pourquoi cette discrimination?"

◆ **Le journal "La Croix" a publié un article.**

"L'épiscopat souhaite régler le problème des retraites des prêtres revenus à l'état laïc"

Plusieurs contrevérités y sont avancées :

◆ L'article semble dire que les évêques ont solutionné le problème en provisionnant 6 millions pour les AMC.

◆ Il oublie de dire que les prêtres restés dans la structure perçoivent ce complément dès l'âge de 65 ans et non à 75 comme les "anciens prêtres".

◆ Par ailleurs, il prétend que le régime des cultes était "exclu" du régime général de la Sécurité Sociale, alors que ce sont les autorités religieuses qui ont refusé dès le départ, en 45 et en 78, l'intégration au régime général de Sécurité Sociale.

◆ Il est dit que les salariés du régime général ne cotisent pas à la Sécurité Sociale: ce qui est erroné; ils le font pas le biais de la C.S.G.

◆ Enfin un oubli, les religieux et religieuses n'ont toujours pas de complément de ressources.

◆ **L'APRC Bourgogne propose** que l'A.P.R.C. nationale s'engage aux côtés de Mme M.C. Bourriaud, ancienne religieuse, qui intente un procès à la CAVIMAC pour "discrimination".

APRC Rhône

Rencontre avec Mgr BILLE du mardi 4 avril 2000 à l'archevêché de LYON.

Après une brève présentation de chacun, nous précisons que nous parlons à l'archevêque de Lyon, qui est en même temps président de la Conférence épiscopale.

■ Notre demande

♦ La CAVIMAC sert une retraite de 2009 Frs pour un taux plein de 150 trimestres.

♦ Depuis 22 ans, l'APRC demande un complément de retraite pour les AMC. Ces dernières années, la demande s'est précisée: un complément de retraite **en référence au M.I.G.**, comparable au complément versé aux prêtres en exercice (prorata temporis).

♦ Les tractations se sont accélérées depuis 2 ans, en particulier avec Mgr DUVAL, qui a suivi le dossier en relation étroite avec l'APRC.

♦ 3 rencontres au moins pour aboutir à un **accord tacite** sur le complément versé à 65 ans.

■ Le vote des Evêques à Lourdes 99.

♦ Une allocation est allouée aux AMC de 75 ans et plus, calculée sur le différentiel entre le MIG et la pension complète CAVIMAC.

♦ C'est une avancée par laquelle l'épiscopat reconnaît notre droit à une retraite pour les années au service de l'Eglise.

♦ Mais nous ne sommes pas d'accord sur le fait que ce complément ne soit accordé qu'à partir de 75 ans.

■ Les réactions de l'Evêque et les nôtres.

♦ Mgr Billé nous dit que les critères et catégories de sortie de l'argent ne vont pas forcément coïncider avec les critères et catégories de réception. L'intention de l'Episcopat était d'allouer une somme globale avec laquelle les AMC se débrouillent. En aucun cas, il n'a cherché à "rouler" les AMC : à eux de disposer d'une somme globale convenue.

Nous lui faisons remarquer que:

♦ Si nous nous référons au texte voté à Lourdes, ce n'est pas cela : **"La Conférence Episcopale ... décide de provisionner...pour le versement...aux AMC diocésains âgés de plus de 75 ans."**

♦ Cette allocation fixée par rapport au différentiel entre le MIG et la pension complète de la Cavimac sera calculée au prorata des trimestres validés pour les plus de 75 ans.

♦ Ce qui restera sera à répartir au profit des 65-75 ans.

Le Père Proal, par son enquête demande implicitement aux AMC de 75 ans et plus d'être "charitables" envers les AMC de 65 ans, et réciproquement... il ne s'agit plus alors, **d'un droit à une retraite convenable, mais d'un arrangement...** Ce n'est pas ce que nous voulons. Bien sûr que nous ne refusons pas ce qui est donné... mais ce n'est pas la solution recherchée. L'Eglise accepte la solidarité nationale, mais ne la pratique pas à l'intérieur de ses structures à l'égard de ses anciens ministres. Pourquoi les prêtres en activité, âgés de plus de 65 ans, touchent-ils leur retraite Cavimac et continuent-ils de travailler? Ce devrait être, pour les AMC, l'âge de calcul d'un complément de retraite.

Il faut être conscient que, dès lors qu'ils sont mis au courant, rares sont nos contemporains qui ne sont pas scandalisés par le positionnement de l'Institution catholique sur ce problème de notre retraite.

♦ question (que nous posons lorsque nous sommes sur le point de quitter le bureau) : pensez-vous verser, pour Lyon, un complément semblable à celui de St Etienne?

Mgr Billé nous rappelle la *solidarité de l'Episcopat*. Il dit qu'il faut laisser démarrer ce qui a été voté, et que l'on pourra voir ensuite...

♦ allons-nous nous revoir? Mgr Billé ne dit pas non. Il attend les documents sur le résultat de la consultation envoyée par l'U.S.M. Et nous lui enverrons le compte rendu que nous aurons fait sur notre rencontre de ce jour.

♦ *Notre commentaire. 35 minutes seulement! Nous regrettons ne pas avoir eu davantage de temps. Nous n'avons fait qu'aborder les problèmes, sans possibilité de réflexion et d'approfondissement. En somme, une réunion d'information...qui nous laisse insatisfaits. Il aurait fallu arriver avec un document écrit et envoyé à l'avance. On verra pour une prochaine rencontre...si elle peut avoir lieu....*

Jean Haond-
Jean Desfonds,
Michel Oddou.

APRC PACA

Quatre réunions locales en Provence-Méditerranée.

■ le 25 mars à ANTIBES pour les Alpes-Maritimes. (Cf. le compte-rendu ci-dessous)

■ le samedi 1er avril, à MARSEILLE.

■ le samedi 1^{er} avril toujours à Marseille

■ le samedi 6 mai, de 11h. à 16h., salle paroissiale, place de l'Eglise à VEYNES (05) pour les adhérents alpins.

Sans tenir compte de la réunion de VEYNES pas encore réalisée à l'impression de ce Bulletin, et sans entrer dans le détail des discussions qui seraient répétitives, on peut cependant noter:

■ la présence de Bertie Gaven aux deux réunions de Marseille a éclairé la compréhension des méandres et des difficultés de l'action de l'APRC, en face de la complexité des problèmes liés à la retraite. D'où l'importance de lire et relire les Bulletins de l'APRC qui, depuis des années, aident à cette compréhension. On ne peut pas dire qu'on ne comprend pas, si on ne fait pas cette démarche!

■ Même si le nombre de participants à cette réunion est faible (une quinzaine à Marseille, sept à Antibes) par rapport aux invitations (une centaine), ne pas oublier la similitude dans les organisations associatives, syndicales ou politiques... C'est le petit nombre, convaincu et agissant, qui fait avancer l'ensemble.

■ Chacun reconnaît que l'échange et le partage dans une réunion sont encore plus importants que de lire le Bulletin ou payer sa cotisation, ces deux démarches étant absolument nécessaires!

■ D'où la nécessité encore une fois réaffirmée de retrouver des ancien(ne)s collègues et de faire grandir l'APRC. Et de continuer ces réunions systématiquement...

■ Un appel à participer à l'A.G. du 25 juin a été adressé à chaque participant.

A. Loïodice

APRC Alpes-Maïitimes.

Samedi 25 mars de 14 à 17 heures, nous nous sommes rencontrés trois AMC du département 06, un couple et un autre AMC du département voisin, avec la participation d'Albert Loïodice, administrateur à l'APRC, venu de Marseille. Pourtant 18 invitations avaient été adressées et sauf deux qui s'étaient excusés pour raison de santé, les autres étaient restés muets.

Cependant tous les participants ont apprécié cette rencontre et y ont, je crois, trouvé leur compte, les retraités comme les actifs : le point central fut l'information sur nos droits, et l'éclairage apporté par Albert sur les avantages respectifs de l'Allocation complémentaire de ressources Cavimac, à ne pas confondre avec le complément de ressources qui peut être versé par l'Union Saint Martin, ni à plus forte raison avec l'allocation-complément de retraite votée par les évêques à leur dernière assemblée de Lourdes aux ex-diocésains.

Il est ressorti de nos discussions:

○ l'importance de lire plus attentivement, voire de relire plusieurs fois le "Bulletin d'Information" de l'APRC qui nous donne régulièrement des précisions désirées ou ignorées.

○ la nécessité de communiquer ces informations à ceux que nous connaissons et qui ne viennent pas à ces rencontres, quel qu'en soit le motif, y compris bien sûr les non-adhérents.

○ aucune représentante des AMC religieuses n'a pu être trouvée à ce jour sur le département.

○ Albert attire notre attention sur la possibilité offerte aux AMC religieux de demander un complément de retraite à leur ancienne congrégation.

Ph. Colomb, correspondant local APRC pour 06.

V- Courrier des Lecteurs

Voici le compte-rendu de notre rencontre du 6 février dernier à Sept-Fons (Allier) avec l'évêque de Moulins : Philippe Barbarin, une première dans le genre qui a paru dans le journal officiel du diocèse:

Une RENCONTRE FRATERNELLE

Comme l'annonçait "Eglise en Bourbonnais" du 23 janvier 2000, à l'initiative de Mgr L'Evêque, une douzaine de prêtres ayant quitté le ministère se sont rencontrés le 6 février à l'Abbaye de Sept-Fons. Plusieurs étaient venus accompagnés de leur épouse et de leurs enfants.

Cette rencontre, à la fois espérée et inattendue, a été intense en partage et en émotion. En même temps, elle avait quelque chose d'une réunion d'anciens qui se retrouvent, se racontent des souvenirs, demandent et donnent des nouvelles des uns et des autres. Elle était marquée aussi par les distances qui se sont prises dans de multiples directions.

Au-delà de la joie de se retrouver, la diversité des situations, témoignait du parcours de chacun, des difficultés rencontrées (au plan financier, au plan de la santé, du travail, de la famille, des communautés chrétiennes...), de beaucoup de souffrances, des questions et interrogations sur la foi, l'Eglise...

Des informations ont été données, en particulier pour le dossier "retraite". Des adresses ont été échangées.

Quelle suite peut avoir une telle rencontre? Difficile à dire. Les attentes sont très différentes. Tel ou tel était venu avec des questions à poser, à débattre. Tel autre ne le souhaitait pas.

Cette rencontre était sans prétention. Elle a été un temps d'expression fraternelle, qui s'enracinait dans l'ordination commune et le partage d'un même ministère. Elle a été forte et bienveillante.

Sans doute une halte sur le parcours de chacun, un jalon dans l'année du jubilé où nous sommes invités à la réconciliation, à l'accueil fraternel.

Abbé Michel Saint-Gérard
du journal diocésain de Moulins

Sur 20 invitations lancées, nous étions donc 12 présents dont 7 avec leurs épouses et 4 avec leurs enfants. 6 se sont excusés parce qu'empêchés pour différentes raisons. Un n'a pas répondu, un autre a refusé.

Je pense que cette initiative était donc espérée et répondait à une attente des deux côtés, car selon Philippe Barbarin, beaucoup de prêtres du diocèse de Moulins l'attendaient.

Mon impression personnelle rejoint le sentiment de la majorité des présents, c'est que nous avons, pour la première fois, été écoutés et entendus non plus comme des exclus

mais comme des frères qui se situaient autrement dans l'Eglise. Philippe Barbarin a beaucoup plus écouté que parlé et sa brève conclusion a été de présenter cette rencontre comme une ouverture dont il ne pouvait savoir ce qu'il en ressortirait.

Je lui ai rappelé l'interview qu'il avait donné au Journal "La Montagne" lorsqu'il avait été nommé évêque de Moulins il y a deux ans à peine : *"Je suis comme un mendiant, j'apprends"... "ce que je vois, c'est qu'il y a beaucoup d'attente... j'ai bien l'intention de rester un homme de terrain... pour avant tout reconforter les gens qui souffrent et qui sont nombreux dans notre société...la mission de l'Eglise c'est d'être servante..."*

L'attitude qu'il a eu au cours de cet après-midi à Sept-Fons n'a pas, en tous cas, contredit les extraits de cet interview. Faut-il y voir un signe? Une hirondelle ne fait pas le printemps mais je souhaite que d'autres évêques s'inspirent de cette attitude humble et plus évangélique que les silences prudents ou orgueilleux.

Enfin, si jusqu'ici les prêtres qui ont quitté le ministère pouvaient rencontrer personnellement, voire avec un ou deux autres, leur évêque, cette fois c'est lui qui a voulu inviter collectivement les AMC de son Diocèse ou d'ailleurs qui habitent l'Allier. C'est ce qui me semble le plus nouveau.

J'ajoute que cette rencontre avait été annoncée publiquement à la Télé dans l'émission de France 2 du dimanche 23 Janvier avec Paul Amar lors du mini-débat entre Philippe Barbarin et Brigitte Pasquier campagne clandestine d'un prêtre en ministère et qui fait partie de "Claire Voie".

Jean Cote 69

Je suis écoeurée de voir de quelle façon, nous sommes traités, nous, les AMC. Très militante au niveau professionnel, je fais des rapprochements entre la façon dont nous sommes traités par la hiérarchie ecclésiastique et le comportement de certains patrons envers leurs salariés: diviser ou disperser pour mieux ré-

gner. C'est tout à fait cela, mais de la part d'une institution qui, en principe, "prêche" la charité, le respect de l'autre, cela fait plutôt mal...

Je ne peux participer qu'aux rencontres départementales de l'APRC locale, à cause de mes responsabilités syndicales professionnelles, je suis Employée de Maison, une profession qui a bien du mal aussi à se faire reconnaître comme l'APRC. C'est pourquoi je me retrouve tout à fait... Merci pour tout ce que vous faites pour nous.

O.J. 35

Je vous envoie la cotisation.

Si, pendant quelques années, vous n'avez rien reçu, c'est que mon mari est décédé d'une leucémie aiguë. Je vous prie d'excuser ce retard, surtout qu'il m'avait recommandé de continuer à régler cette cotisation, suivant les moyens que je pourrai disposer, voilà c'est fait.

F.D.60.

Pourquoi n'ai-je plus adhéré à l'APRC : histoires de famille, d'hôpitaux, de manque d'argent, je ne sais, je ne savais même plus que j'étais hors de votre association.

Donc je désire mettre en ordre mes affaires en 2000 et vous encourage à poursuivre votre action.

J.G.42.

On vient de recevoir le bulletin APRC de janvier 2000 et j'en profite pour envoyer ma cotisation. Très bon numéro que ce bulletin de janvier. Bon courage à ceux qui sont au coeur des négociations et merci à eux.

G.P. 42.

Lors de notre rencontre à Marmande le 29/5/99 j'ai été heureuse de prendre un contact amical avec tous, et j'ai pu mesurer "l'endurance" qu'il faut pour créer des conditions normales aux relations avec les responsables catholiques actuels.

A.L.64.

Les avancées sur le plan financier seront longues et difficiles. Tant que l'on tiendra compte pour une "ex-religieuse mariée" du revenu fiscal du couple... on ne pourra rien obtenir...C'est mon cas et pourtant nous

dépassons de peu mon mari et moi le calcul fait par la CAVIMAC...

Dans un précédent bulletin, à la page 14 un lecteur fait parvenir la copie de l'acte exigé par la CAMAVIC. J'ai reçu moi aussi cet acte et suis allée voir la secrétaire de Mairie qui est allée le faire signer au Maire que je connais bien pour avoir travaillé 6 ans avec lui dans le Conseil Municipal. Il a éclaté de rire et a dit à la secrétaire "Je souhaite à Anne-Marie, de rester longtemps "vivante" à Treize-Vents". Allons, Bertie, dites-moi un peu, il faut bien que ce soit encore des prêtres ou des religieuses pour rédiger un texte pareil !

A.M.M.85

A l'un des secrétaires nationaux de l'épiscopat:

Je viens d'écouter votre intervention à France-Inter qui fut fort intéressante. Je ne veux pas en faire l'analyse mais seulement vous parler de la situation des ex-religieuses qui fut évoquée par Alberte.

Vous avez regretté votre manque d'information sur le sujet. Aussi permettez à une de vos petites cousines (de Doullens), elle-même ancienne religieuse et qui milite à l'APRC (Association Pour une Retraite Convenable) de vous envoyer en toute sympathie, ce document joint: "Des femmes prennent la parole". En effet, vos responsabilités demandent que vous soyez au courant de ce problème douloureux.

Il s'agit d'une enquête -avec beaucoup de chiffres- faite auprès des ex-religieuses que nous avons pu joindre. Au travers des commentaires, analyses, etc. vous pourrez vous faire une idée des souffrances vécues par certaines et des problèmes qui restent en suspens, en particulier dans le domaine économique. La misère de certaines fait mal et une réponse satisfaisante de l'Eglise, après 22 ans de lutte, n'est pas encore pour demain, malheureusement.

Vous pouvez garder ce document. Faites-le lire autour de vous, surtout aux personnes dont le rôle est de s'occuper des finances de l'Eglise dans le respect des personnes qui ont oeuvré en son sein...

M.S.92

(On aimerait savoir la suite, NDLR).

J'ai écouté avec intérêt l'émission sur Antenne 3 "Changez de vie" de Sylvain Augier, il y a 3 ou 4 jours (le 1er décembre, je crois). Il y avait une interview, courageuse de mon point de vue, d'un "AMC" jeune et heureux avec le témoignage de sa femme et des parents; avec l'évocation bien sûr du passage difficile à traverser.

J.V. 59

Courrier adressé à l'Union Saint Martin, à propos du questionnaire envoyé aux ex-diocésains de plus de 65 ans concernant le versement d'un complément de retraite.

... Succinctement, je pose à ce sujet, quelques questions aux auteurs et concepteurs du questionnaire. A eux d'y répondre en conscience et honnêteté.

- pourquoi un complément de retraite à partir seulement de 75 ans aux AMC ? Serait-ce que la Providence accorderait une longévité plus généreuse aux hommes d'Eglise!

- Pourquoi garantir aux prêtres "retirés" du ministère 4720F/mois et oublier que ceux-ci sont souvent dispensés de charges de logement, électricité, chauffage, taxe d'habitation, d'imposition, d'autres prélèvements CSG...? Pourquoi cela et dans le même temps supposer que bon nombre d'AMC pourraient se dispenser, par solidarité! d'une miette d'aide attribuée au prorata de leur service d'Eglise? Autrement dit, de quel genre de justice s'agit-il?

- Pourquoi supposer que la solidarité peut suppléer la justice? Les premiers pas vers la solidarité ne seraient-ils pas, a contrario, un début de justice? Au nom de quelle justice les AMC 65-75 ans se verraient-ils gratifier d'une allocation soumise aux renoncements de leur aînés?

- Pourquoi douter de la capacité des AMC à se montrer solidaires s'ils ont conscience d'être nantis?

- Pourquoi avoir contourné et édulcoré les engagements pris avec l'APRC le 28 septembre dernier?

- Pourquoi ignorer et désavouer leurs représentants comme interlocuteurs ?

- Pourquoi l'Eglise se méfie-t-elle d'une saine démocratie?

Franchement, en conclusion, la formulation de votre questionnaire est tristement lamentable...

A.P.49

(De nombreuses lettres de ce style ont été adressées pareillement à l'U.S.M.)

à Albert Loiodice, du C.A.:

Quand j'ai reçu ta lettre, je venais de prendre ma retraite. J'ai apprécié que le diocèse ait cotisé pour moi pendant la douzaine d'années de mon ministère, mais le peu que ces 51 trimestres m'apportent (690frs par mois) correspond au peu que j'attends de l'Eglise et je n'ai pas eu envie de réclamer plus. Mes 100 autres trimestres et le salaire de Mireille constituent nos ressources ordinaires. Nos enfants ont eu l'habitude de vivre juste et aujourd'hui qu'ils sont adultes, nous les aidons si nous pouvons, mais surtout nous leur apprenons à compter à leur tour, surtout à la fin du mois! J'ai pensé que votre combat était vain, face à un épiscopat complètement déphasé et rétrograde.

Or je viens de recevoir un courrier qui annonce que la conférence épiscopale a voté la constitution d'un fonds en faveur des anciens ministres du culte diocésain. L'allusion discrète, voire gênée, à une "association" m'a prouvé que votre action portait du fruit. J'ai donc décidé d'adhérer et tu trouveras ci-joint ma cotisation.

A.B. 04

Après Lourdes qu'en sera-t-il pour les AMC religieux? Quelles démarches? Pour ma part je m'efforce de contacter les AMC religieux que je connais- comme tu le dis, ce n'est pas facile, nous sommes très dispersés- ce n'est pas toujours facile, je participe aussi à l'APRC du coin, je suis plutôt du genre impatient, j'ai envie de rugir devant l'incompréhension, la mauvaise foi!, les circonvolutions, les tergiversations des autorités cléricales; il y a plus de 20 ans qu'elles se dérobent. J'ai écrit plusieurs fois au Père Billé, archevêque de Lyon. Il m'a répondu. C'est lui qui dans une de ses réponses parlait au sujet de la retraite des AMC de "bricolage insatisfaisant".

J.T.69.

L'institution religieuse se rappela à mon bon souvenir au moment de prendre ma retraite. Je constatai, après avoir procédé à la reconstitution de ma carrière, que les 25

années de ma vie monastique me rapportaient en montant de pension de retraite dix fois moins que les 15 années de ma vie professionnelle active! J'appris alors que l'Eglise de France, sollicitée par l'Etat en 1978 de choisir le mode d'intégration des clercs au sein de la Sécurité Sociale, avait opté pour la constitution d'un régime autonome (la CAMAVIC) qui, tout en satisfaisant aux exigences de l'Etat, permettait une cotisation minimale. Les clercs et les religieuses étaient censés avoir des besoins limités, et même nuls quant aux charges familiales. Le cas des anciens religieux fondateurs de famille n'avait pas été pris en considération. J'écrivis à cette occasion une lettre à mes anciens supérieurs en faisant appel à la justice au nom de tous ceux qui se trouvaient dans mon cas, en posant des questions: Sanction pour ceux qui ont quitté ou dissuasion pour ceux qui voudraient quitter? Ce n'était probablement pas dans l'intention des supérieurs qui ont pris en 1978 la décision de créer un régime pour les clercs, mais pratiquement, le résultat est le même: les anciens religieux se retrouvent sans la protection acquise à tous les autres, aux religieux "fidèles" qui bénéficient de la solidarité de leur communauté, aux français ordinaires qui bénéficient de la solidarité nationale. A mon appel à la justice, répondit une offre ponctuelle de charité, à laquelle, dégoûté, je ne donnai pas suite.

J.P. 30

VI. Nécrologie

Simone AMORETTI épouse COLLIARD nous a quittés le 27 mars 2000 après un beau parcours de 83 ans.

Une rencontre à sa mémoire sera organisée plus tard pour ceux qui l'ont aimée. Vous y serez invités.

De la part de Jean-François COLLIARD, son mari.

Bat. Eole, Allée 1, le Belvédère, 56, rue de la Convention, 38000 VIENNE

Philippe de Koning, ex-diocésain de Pamiers, Ariège (6 rue de la Pleine, 34170 Jacou) est décédé après une longue maladie le 23 mars 2000 à MONTPELLIER.

A son épouse et à leurs enfants nous exprimons notre sympathie et leur présentons nos condoléances.

Marilou HOBT, l'épouse de Gaby (ex-diocésain de l'Hérault) est décédée le 3 mars des suites d'un cancer.

Dans son testament elle a écrit :
"Je vous demande de rester très dignes; si vous pouviez ne pas être trop tristes! J'ai fait mon temps avec l'aide de Dieu, j'ai fait de belles choses dans ma vie, nous sommes tous des chaînons...

Quelques fleurs si vous voulez, pas trop. J'aimerais que cela se passe dans une grande simplicité... Nous avons de la chance, la Foi suffit... et nous aide à faire le deuil!"

Notre amitié à GABY

L'épouse d'ANDRÉ DELECOUR

60650 Le MONT SAINT ADRIEN

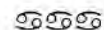
est décédée le 27 mars

Oswald STEFENELLI, époux de BRIGITTE

est décédé le 4 mars à NANTES.

Lui-même était AMC d'origine italienne.

Aux familles éprouvées par le deuil, l'APRC présente ses sincères condoléances.



VII- Présentation de la CAVIMAC

La CAVIMAC (Caisse Vieillesse, Invalidité, MALADIE des Cultes) est née le 1er janvier 2000, par fusion de la CAMAC et de la CAVIMAC. C'est toujours un régime subsidiaire. Elle gère, de façon distincte, trois risques : Maladie (et maternité), Vieillesse, Invalidité.

◆ Son Conseil d'Administration

comprend 34 membres titulaires, nommés pour quatre ans :

- 27 représentants titulaires (+ 3 suppléants) des collectivités catholiques¹, désignés par les trois conférences des évêques et des Supérieur(e)s Majeur(e)s.
- 5 représentants (+3 suppléants) des autres cultes : Fédération évangélique de France, Orthodoxes, Anglicans, Bouddhistes et les Musulmans.
- 2 représentants (+ 1 suppléant) des AMC (Anciens Ministres des Cultes et Anciens Membres des Congrégations et Collectivités religieuses) désignés par l'APRC.

◆ Son Financement.

- La CNAM et la CNAV (c'est-à-dire le régime général) interviennent financièrement "en tant que de besoin".
- La compensation démographique² intervient pour la vieillesse, entre toutes les caisses de base de la sécurité sociale.
- Les cotisations s'alignent progressivement sur celles du régime général. La part collective des cotisations peut être répartie entre

les collectivités catholiques³. Les autres cultes n'utilisent pas actuellement cette possibilité.

En vieillesse, le taux du régime général s'applique à une assiette équivalente au SMIC.

En maladie, les cotisations restent forfaitaires. Celles des pensionnés exclusifs de la Caisse des Cultes représentent 20% de celles des actifs (au lieu de 50%)

L'invalidité, qui doit être totale mais peut être temporaire, est intégralement financée par les cotisations.

● *Les contributions* : seuls les diocésains (et certains religieux au service des diocèses) sont soumis à la CSG et à la CRDS. Le taux, identique pour tous les revenus français, s'applique ici à un forfait égal au SMIC pour les moins de 65 ans, égale à 50% du SMIC pour les pensionnés actifs. Les diocésains "retirés", soumis à impôt, contribuent sur une somme équivalente à la différence entre la garantie interdiocésaine de ressources et la pension vieillesse maximum.

◆ Ses Prestations.

● *en vieillesse*, la pension qui correspond aux cotisations versées avant le 1^{er} janvier 1998 est encore forfaitaire. La partie qui correspond aux cotisations versées après cette date est alignée sur la pension du régime général (minimum contributif).

L'allocation de ressources aux AMC a été versée à 616 AMC en 1998, pour un total annuel de 13.100.000 F.

● *En maladie*, seules sont versées les prestations en nature (frais médicaux) selon les tarifs du régime général.

Il existe une prestation spécifique à la caisse des cultes : le Forfait

Soins Infirmiers (FSI) correspondant à des séjours dans les maisons agréées par la Mutuelle St Martin, pour des soins ou la convalescence.

◆ Ses Fonds Sociaux

Les anciens fonds sociaux CAMAC et CAMAVIC, bien que toujours gérés sur deux budgets distincts, sont répartis par une unique commission de la nouvelle caisse après étude de chaque dossier.

Les AMC sont considérés comme les autres polypensionnés. Ils peuvent demander à bénéficier au fonds social de vieillesse si le nombre de leurs trimestres validés à la CAVIMAC est supérieur au nombre de trimestres validés par chacune des autres caisses.

● *en maladie*

Le fonds d'action sanitaire et sociale (FASS) finance les prestations supplémentaires (polypathologie, affections hors liste, participation aux charges de dotation globale hospitalière), et des aides individuelles et prestations supplémentaires facultatives. Le fonds spécial prévention a financé en 1998 trois actions de prévention : examen de santé, vaccination antigrippale, dépistage du cancer du sein. Ce fonds est accessible aux AMC pensionnés exclusifs de la CAVIMAC.

● *en vieillesse*

Le fonds d'action sociale (FAS) finance :

- . les aides ménagères (individuelles ou collectives)
- . la garde à domicile et des dons divers
- . les subventions immobilières
- . l'allocation complémentaire aux AMC, calculée sous plafond de ressources du foyer fiscal.

Jacques Bassot
avec l'aimable autorisation
de l'APSECC.

¹ c'est-à-dire diocèses, congrégations et autres collectivités religieuses.

² Voir fiche technique B-04

³ Jusqu'ici seules les cotisations vieillesse pouvaient être réparties.

VIII- Préparation de l'A.G. du 25 juin

Rapport moral

Comme par le passé, l'action de l'APRC a été multiforme tant dans les régions qu'au national.

Multiforme parce que l'objet de notre association le réclame en quelque sorte, dans le sens où il nous faut sans cesse nous renforcer en interne pour atteindre le maximum d'AMC dont beaucoup encore ignorent leurs droits et il nous faut poursuivre aussi les relations avec les responsables des institutions tant publiques que religieuses, parce que ce sont eux qui sont en capacité de répondre à notre demande incessante d'une retraite "convenable".

L'activité interne à l'APRC

Cela recouvre tout ce qui a été fait pour garder le contact et développer les relations avec nos anciens et anciennes collègues et en rechercher de nouveaux et nouvelles.

Pour mesurer cette activité, il n'est que de se reporter aux derniers Bulletins d'Information de septembre 99 et de janvier 2000. De nombreuses rencontres ont eu lieu aussi en avril-mai-juin 2000.

Ces réunions locales sont un lieu d'information, de discussions et aussi d'actions par des démarches près des autorités locales.

Quelques groupes locaux seront appelés à s'exprimer lors de l'Assemblée générale.

Au plan national, une action de relance près de ceux qui n'ont plus cotisé depuis plusieurs années a été faite : sur les 250 relancés, 47 se sont réabonnés à ce jour.

L'action près des pouvoirs publics et politiques.

Rappelons-nous qu'un amendement à été voté par la Commission des Affaires Sociales en octobre 98, amendement qui demandait la revalorisation de la

pension de base Camavic d'alors, Cavimac aujourd'hui.

Cet amendement a donc été voté en Commission, mais a été refusé, qualifié de "nécessaire", mais "irrecevable". Irrecevable parce qu'il engageait des dépenses supplémentaires sans que soient prévues, en face, les recettes correspondantes. L'article 40 de la Constitution interdit d'engager des dépenses sans prévoir les recettes en face.

Dès lors pousser les parlementaires à représenter de nouveau un amendement semblait vouer à l'échec. Comment donc contourner cet obstacle?

Plusieurs démarches ont été entreprises:

- courrier à la députée de Nantes, Marie Françoise Clergeau qui a répondu le 8 juillet 99 qu'elle s'engageait à déposer un amendement et intervenait près du Ministère.

- courrier du député de Saône-et-Loire, Mr Montebourg au Père Jeuffroy, président de la Camavic d'alors. Le Père Jeuffroy a répondu que l'Episcopat rencontrait l'APRC au plan national.

- interpellation du député de l'Ardèche Pascal Terrasse, au gouvernement sur la situation des AMC, ce qui a entraîné un rendez-vous avec le conseiller technique du Ministère le 2 novembre 99.

- rendez-vous donc avec Mr Le Parco, nouveau conseiller technique au Ministère. Compte-rendu dans le n°10 janvier 2000 p.6.

- courrier à Martine Aubry

La création de la CAVIMAC a donné l'occasion de bien montrer que surtout depuis le 1er janvier 98 la caisse des cultes est bien arriérée au régime général de la Sécurité Sociale. Le discours du Di-

recteur de la Sécurité Sociale en fait foi.

- * les cotisations "vieillesse" des actifs sont alignées sur celles du régime général avec comme base le SMIC, ce qui conduit progressivement sur 40 ans(!) à une pension vieillesse au niveau du Minimum Contributif du régime général, soit aujourd'hui à 3.301f./mois.

- * les cotisations "maladie" des pensionnés exclusifs CAVIMAC restés dans l'Institution (elles étaient autrefois très élevées par rapport à la pension) s'alignent elles aussi sur les cotisations du régime général. C'est cette diminution substantielle du montant des cotisations qui allège les charges des Institutions adhérentes à la CAVIMAC et qui, selon les termes du P. Duval, permet à l'Episcopat de faire un geste pour les AMC diocésains.

- * La CAVIMAC garde ses spécificités.

Cette caisse paraît désormais bien insérée dans l'organisation générale de la Sécu.

Les AMC administrateurs de la CAVIMAC

C'est la bonne surprise de l'année écoulée.

A côté du culte catholique, des 5 autres religions, il existe une 3ème catégorie pour les AMC. Cette demande de la présence de représentants des AMC au C.A. de la CAMAVIC puis CAVIMAC avait été formulée depuis longtemps. Il a fallu les démarches insistantes depuis 4-5 ans pour que cette demande soit satisfaite.

Depuis le 1er janvier 2000, 2 AMC, désignés par l'APRC, à la demande du Ministère, sont administrateurs titulaires (Bertie Gaven et Jean Droillard) et un AMC suppléant (Jacques Bassot).

La présence de ces 3 AMC membres de l'APRC permet :

- ♦ de recueillir des informations sur la vie et le fonctionnement de cette caisse,
- ♦ d'être attentifs particulièrement au problème des pensions de retraite,
- ♦ de participer à la Commission du Fonds d'Action Sociale qui détermine les aides aux pensionnés : Allocation complémentaire, Aide-ménagère...
- ♦ et de participer aussi à deux autres commissions:
 - le contrôle
 - les questions juridiques et l'affiliation.

Notre action près des pouvoirs religieux.

Les deux derniers bulletins ont largement rendu compte de ce qui s'est passé.

● L'engagement du Père DUVAL, d'étudier la possibilité de **réexaminer** notre demande dans le cadre de la Tripartite. Cette question a bien été traitée dans ce cadre-là en janvier et en avril 99. Nous le savons par le Père Duval et aussi parce que la CSM a lancé une enquête près de ses adhérents pour les interroger sur les conditions dans lesquelles étaient parties celles qui avaient quitté.

● En juin 99, nous avons appris que seul l'Episcopat avait décidé de faire quelque chose, CSM et CSMF ne s'y opposaient pas mais entendaient ne rien faire... pour le moment? De telle sorte que l'APRC se trouve devant une situation paradoxale. Alors qu'elle a toujours et continue à réclamer une solution globale pour tous, elle constate qu'un complément de retraite va être accordé à certains de ses membres et pas aux autres.

● Dès lors, l'APRC s'est fixé comme objectifs :

1. d'obtenir la meilleure répartition possible de la somme consacrée à ce complément de retraite,
 - . pour tous les AMC diocésains pensionnés

- . dès 65 ans
2. de poursuivre les contacts avec la CSM, les CDSM (responsables régionales), les Droits de la Femme.
3. de poursuivre les relations avec:
 - . la CSMF nationale
 - . les présidents régionaux CSMF
 - . les Instituts eux-mêmes.

Quant aux "fonds alloués" par l'Episcopat pour les AMC diocésains, les lecteurs du Bulletin en connaissent les détails, les méandres. Nous avons dit ce que nous pensions de la méthode employée tant pour la répartition des fonds que pour l'élection des représentants des AMC au groupe formé du Secrétariat de l'Episcopat et de l'U.S.M. Les élections ont eu lieu et ont désigné Jacques Bassot et Jean Droillard qui ont été "agréés" par l'U.S.M.

Ainsi ce sont deux AMC, en responsabilité successive de l'APRC, qui ont été élus. Cette élection est due au fait que le nom de ces élus est apparu dans des écrits du bulletin et ailleurs depuis plusieurs années pour Jacques Bassot et depuis deux ans pour Jean Droillard.

Cela signifie aussi que l'APRC a une audience au-delà même de ses adhérents, qu'elle est bien représentative des AMC et qu'elle est ainsi confortée dans son rôle de porte-parole de tous les AMC.

Rappelons que le Ministère, lui, n'a pas tergiversé, à la même période, et qu'il a tout simplement demandé à l'APRC (parce qu'il ne connaissait qu'une seule organisation d'AMC) de "désigner" les AMC au Conseil d'Administration de la CAVIMAC.

Du côté des ex-religieuses et ex-religieuses (voir articles plus haut)

Autres modes d'interventions de l'APRC.

Dans les médias:

● Participation de plusieurs adhérents à l'émission "ça se discute" mais le nom de l'APRC n'a pas été prononcé,

● Intervention d'une AMC-APRC dans l'émission "Alter ego" où elle a été entendue par des personnes qui se sont manifestées ensuite,

● Présentation de l'APRC sur INTERNET dont voici l'adresse : synodeparvis.com. Ce texte sera mis à jour prochainement.

● Les contacts avec les évêques avant Lourdes.

Une cinquantaine d'évêques ont été contactés soit par courrier, soit par des rendez-vous; plusieurs ont répondu par courrier; quelques-uns ont écrit aussi après Lourdes pour annoncer le résultat du vote puisqu'il était favorable aux six millions, mais il s'est avéré ensuite que beaucoup n'avaient pas bien mesuré la portée de leur vote quant aux bénéficiaires et à la répartition de cette somme.

● Un évêque vient de faire un geste significatif : il a pris l'initiative de proposer aux AMC de son diocèse ou résidant dans le département un rendez-vous un dimanche après-midi pour que chacun dise ce qu'il voulait et il leur a offert un dîner avec femmes et enfants. Saluons le geste, même s'il ne change rien à notre problème de retraite. (Voir page 12)

En conclusion

Notre objectif n'est pas atteint.

Quelques pas ont été faits, quelques portes entrouvertes.

Il nous reste à poursuivre... ce que nous verrons dans les ORIENTATIONS.

Jean Droillard

AVANCER...

Notre objectif reste le même :

Obtenir une retraite "convenable" pour la période de ministère et/ou de vie religieuse dans l'Eglise, en faveur de tous les AMC : Anciens Membres des Congrégations religieuses et Anciens Ministres des Cultes.

Nos efforts vont porter sur la poursuite de notre action qui est multiple:

1.- poursuivre les relations avec les autorités épiscopales et religieuses.

♦ *avec l'épiscopat* pour veiller à la meilleure répartition des "fonds alloués" et à la stabilité de la part attribuée aux 65-75 ans, qui ne saurait évoluer au gré de la part réservée, par engagement de l'épiscopat, aux plus de 75 ans qui le demandent.

♦ *avec la CSMF*. Sur la base d'un accord avec le Président de la CSMF pour constituer un groupe mixte CSMF/APRC qui examinerait et étudierait le problème des AMC religieux dont le revenu personnel est insuffisant au regard de (référence à déterminer), nous devons avancer vers une solution...qui demandera du temps.

♦ *avec la CSM*. Les discussions avec la CSM sont difficiles à engager; les responsables nationales temporisent. Il nous faut donc aussi rechercher les contacts à d'autres niveaux; les responsables régionales et des responsables diocésaines acceptent les discussions avec l'APRC. Il nous faut être en capacité de faire une proposition qui pourrait être débattue, là aussi dans un groupe mixte.

Proposition d'ORIENTATIONS :

2. garder le contact avec les autorités politiques

Sachant que la CAVIMAC désormais intégrée financièrement au Régime Général et donc bien insérée dans l'organisation générale de la Sécu, il nous faut veiller à la réforme des retraites qui pourrait peut-être ouvrir la porte à une revalorisation des pensions de base dont celle de la CAVIMAC.

Sachant aussi l'influence que peuvent avoir les pouvoirs publics sur les autorités religieuses, il importe pour nous de continuer à les informer sur la manière dont notre problème de complément de retraite est pris ou non en considération.

3.- entretenir et développer le dynamisme du travail local et en région.

Depuis plusieurs années, la réflexion et les actions ont été nombreuses, importantes, grâce notamment au réseau des correspondants locaux: démarches près des députés, des évêques, des responsables religieux, des responsables syndicaux... Il convient de continuer et de réveiller aussi d'autres régions, inscrites au "silence radio" ou presque.

4.- Nous manifester près de l'opinion publique.

♦ rechercher les opportunités pour nous exprimer dans la presse ou les médias en général.

L'expérience nous prouve que les médias ne considèrent pas notre problème comme majeur.

♦ Dès lors, seule notre insistance et notre persévérance paieront. La grande presse n'en parle que s'il y a un événement; c'est pourquoi nous ferons une conférence de presse en amont de l'A.G. du 25 juin 2000.

♦ Il existe par contre nombre de journaux locaux et/ou de revues à faible tirage et destinés à des publics ciblés qui sont ouverts à des informations de notre part : JONAS, Les Réseaux des Parvis, Chemins Nouveaux (Prêtres mariés), des Communautés chrétiennes de base...

5.- retrouver le plus grand nombre possible de nos anciens et anciennes collègues.

♦ parce que beaucoup ignorent leurs droits, parfois l'existence même de la CAVIMAC et, encore plus, de l'APRC, surtout à l'approche de la retraite (il existe 5 à 6000 AMC qui vont entrer en retraite les prochaines années) et même en retraite (droit à l'Allocation Complémentaire CAVIMAC, à l'aide de l'U.S.M., aux droits sociaux : Allocation logement...)

♦ parce que plus nous serons nombreux à l'APRC, plus nous aurons les moyens d'agir, soit tous ensemble dans les réunions locales pour informations, débats et démarches, soit par groupes spécifiques pour intervenir près des responsables religieux.

6.- permettre aussi que l'APRC soit un lieu de parole, de réconfort et d'amitié...

7.- utiliser les moyens actuels d'information

♦ Bulletin d'Information

♦ Courrier aux Correspondants locaux.

♦ Echanges par e-mail.

Pour les Membres du Bureau
J. Droillard

Bilan financier de l'APRC (De Juin 99 à fin mai 00) - Estimation au 15/04/2000

Le bilan de l'APRC ne sera clos qu'au 31/05/00 : il reste 1 mois et 1/2

I - A l'heure de la sortie du bulletin, la comptabilité n'est que provisoire. Le flash au 15/04/2000 donne une idée de l'activité de l'APRC. Toutes les dépenses prévues sont enregistrées à ce jour par des provisions mais les recettes dépendent de ceux qui n'ont pas encore versées leur adhésion cette année. Je les invite à le faire sans tarder.

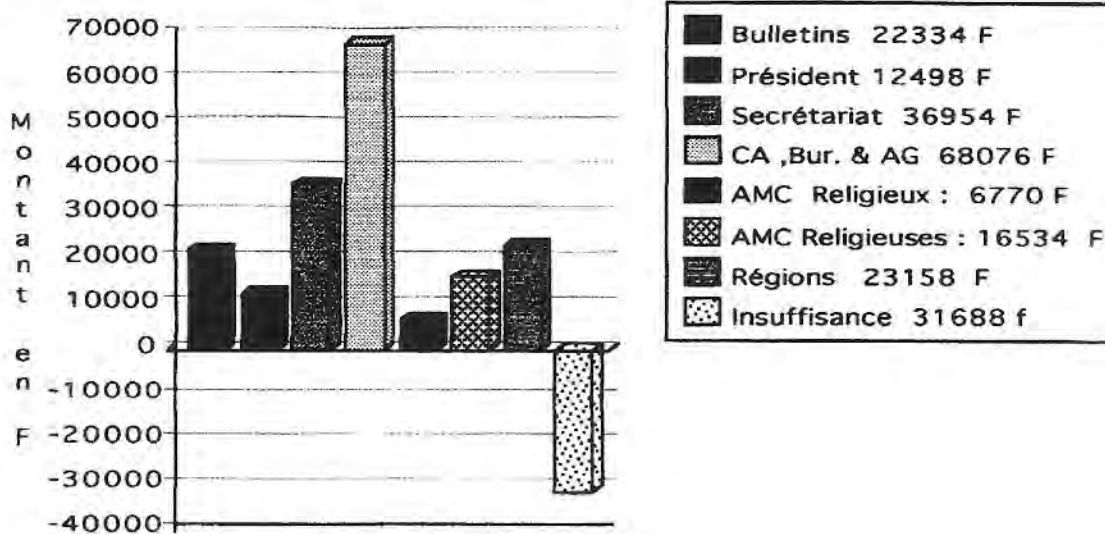
La vie de l'APRC est manifeste. Il y a une 60° de nouveaux adhérents qui avaient oublié de renouveler leur adhésion. Les membres associés sont généreux et nombreux (à ce jour 65).

L'insuffisance de recettes peut être comblée si tous versent avant le 31/05/00 leur participation. Il manque environ 200 adhérents pour que les comptes soient équilibrés.

En examinant les dépenses, chacun verra que les AMC religieux et religieuses se sont investis pour reconnaître leurs droits car leur situation est différente de celle des Diocésains.

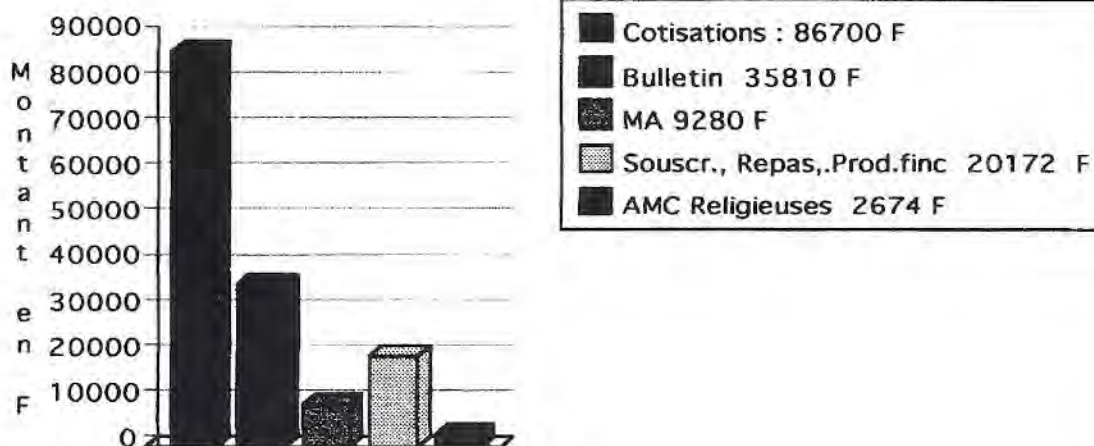
Votre soutien est encore utile Merci de ne pas trop tarder à envoyer votre adhésion si vous avez oublié. Grâce à vous, les comptes au 31/05/2000 seront équilibrés et notre action se poursuivra.

Dépenses APRC connues au 15/04/2000 et prévues au 31/05/2000 (186324 F)



Répartition des dépenses par fonction

Recettes APRC reçues au 15/04/2000 (154636 F)



Répartition des recettes

L'APRC dans les régions en 99/00 au 15/04/00

Lire les chiffres des adhérents dans l'ordre suivant : 2000/99/98/97. Le chiffre tient compte des AMC et des MA par région.

En 2000;
le 15/04/00: 587
En 1999 : 798
En 1998 : 691
En 1997 : 720



Il Voici un aperçu des adhérents de l'APRC dans les régions économiques

- 4 années (99/00, 98/99, 97/98, 96/97) peuvent être comparées dans chacune des régions. Découvrez le vous-même sur la carte de France. Et encouragez vos connaissances à renouveler leurs adhésions car c'est en étant solidaire que l'on arrivera à atteindre le but de l'association: une retraite convenable. Bien sûr, les comptes de l'année 99/00 (ou année 00) ne sont pas encore clos ; ils le seront le 31/05/2000.

De plus en plus de membres associés nous redisent que notre action est juste et nous pousse à continuer. C'est la preuve que nous sommes crédibles.

Il faut aussi ne pas oublier Religieux et Religieuses. Ces AMC ont besoin d'être soutenus et aidés. A l'APRC ils/elles le sont. Au sein de leur ancien institut, ils/elles ne sont pas toujours reconnus à leur juste place pour le temps de service.

Cette carte indique seulement les lieux de vie des AMC. Il serait plus difficile de faire figurer les lieux d'origine de la collectivité religieuse (congrégation ou diocèse) de chacun.

Michel ODDOU

Quelques chiffres réactualisés

	En 1999	En 2000/an	En 2000, par mois	Observations
Pension CAVIMAC	23 991,41F/an	24 111,24 F	2 009,27F *	pour 150 trimestres validés
Minimum Interdiocésain Garanti	56 400F/an	56 640,00 F	4 720,00 F	selon les diocèses
<u>Plafond de ressources garanties par la CAVIMAC pour les AMC</u>	53 949,75F/an	54 219,49 F	4 518,29 F	pour célibataire
~	87 668,08F/an	88 106,42 F	7 342,20 F	pour un couple
~ (+ si enfant à charge)	17 983,58F/an	18 073,49 F	1 506,12 F	par enfant à charge
Minimum Vieillesse	3 540,41F/mois		3 575,83F	personne seule
~	6 351,25F/mois		6 414,75F	pour un couple
Plafond de la S.S.	14 470F/mois		14 700,00 F	
Retraite maximale du Régime général	7 235,00F /mois		7 350,00 F	pour 150 trimestres
SMIC BRUT	6 797,18F /mois		6 881,68 F	au 1/07/99
SMIC NET	5 344,00F/mois		5 410,00 F	
Retraite minimale du Régime général ou minimum contributif	3 284,67F/mois		3 301,09 F	pour 150 trimestres

* Les pensionnés CAVIMAC ayant cotisé depuis 1998 avec le nouveau taux recevront une pension légèrement supérieure à 2.009 F pour 150 trimestres.

Nous appuyons le projet en cours à la CAVIMAC de réaliser des fiches documentaires pour INFORMER tous les assurés de leurs droits dans cette caisse.

La "Lettre d'Information aux Assurés" de la CAVIMAC de septembre 2000 annoncera l'existence de ces fiches qui pourront être demandées par chacun et chacune d'entre nous.

L'Allocation complémentaire de ressources pour les AMC fait l'objet d'une fiche qui leur sera adressée systématiquement au moment de leur demande de pension.

J. Droillard

Avez-vous pensé à renouveler
votre adhésion pour 1999-2000?
La carte d'adhérent, cette année est
de couleur **BLANCHE**.

Pensez à envoyer votre "POUVOIR" si
vous ne pouvez pas venir à l'A.G.

ADHESIONS-COTISATIONS

L'APRC, association Loi 1901, créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les "Anciens Ministres des Cultes".

Ses seules ressources proviennent des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

- 1.- Les "ANCIENS MINISTRES du CULTE" eux-mêmes (AMC). On désigne ainsi, ceux, hommes et femmes, qui ont quitté le ministère diocésain ou une congrégation religieuse.
- 2.- Tous leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant "MEMBRES ASSOCIES"(M.A.) de l'APRC. Ils sont avisés de toutes les rencontres et manifestations de l'APRC. Ils sont invités à y participer s'ils le désirent. A l'Assemblée Générale annuelle, ils ont voix consultative (Statuts, art.5,b).

L'adhésion comporte l'abonnement au BULLETIN d'Information.

TARIF

1.- ANCIENS MINISTRES des Cultes (AMC)

- | | |
|---|---------------------|
| 1. Cotisation ordinaire : 150 f. + 60 f. (abonnement) | 210 f. |
| 2. Cotisation minimale : 60 f. (abonnement) | 60 f. |
| <i>(cette cotisation concerne les personnes en situation économique difficile.Elle est aussi importante. Elle donne à l'APRC un adhérent cotisant de plus et augmente sa représentativité.)</i> | |
| 3. Cotisation de soutien : 250 f. + 60 f. (abonnement) | 310 f. |
| 4. Cotisation de solidarité : 350 f. ou davantage + 60 f. (abonnement)..... | 410 f. ou davantage |

2.- Non AMC : MEMBRES ASSOCIES (M.A.)

Contribution de solidarité 100 f.

retourner à APRC, 25 rue Lamartine B2, 69120 VAULX en VELIN, CCP Grenoble 232 42 W

Nom et Prénom : AMC (Ancien Ministre du Culte)
..... M.A. (Membre associé)

Adresse :
Code Postal Ville :
verse f. au compte de l'APRC.

Pour les AMC seulement : renseignements facultatifs pour mieux nous connaître et nous aider :

Année de naissance Nombre de trimestres CAMAVIC
Diocèse de départ :
Congrégation de départ :
Pour les femmes mariées entre parenthèses votre nom de jeune fille:

Pour les religieux préciser : Prêtre Non prêtre

Date.....Signature.....